

CONFIDENTIEL

2 me
everyfore
AFFEXT
7.12.97

RAPPORT ANNUEL

1991



AMBASSADE A ADDIS ABABA
B. P. 5618

Addis - Abéba, le 30 novembre 1991
No. ARA/419/16.01.7/CAB

CONFIDENTIEL

A traiter par :
Date entrée : 05/12/91
N° Classement : 24851

Réf. No. :
Annexe :
Object :

Rapport Annuel
1991

Son Excellence Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport Annuel de l'Ambassade de la République Rwandaise à Addis Abéba, pour l'exercice 1991.

J'aimerais vous faire remarquer que ce Rapport couvre la période correspondant à mon mandat d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Rwanda en Ethiopie, mandat qui s'achève. Aussi je voudrais souligner que dans sa substance ce Rapport Annuel fait office de Rapport de fin de mission.

La situation de conflits armés qui ont éclaté un peu partout en Afrique m'ont amené à mettre un accent particulier sur les événements qui en matière politique et militaire ont caractérisé l'année 1991, spécialement dans les Pays de la Corne de l'Afrique.

Les convulsions en cours dans chacun de ces Pays et dans l'ensemble de la Région se poursuivent; elles méritent de retenir notre attention, et ce d'autant plus qu'elles risquent d'être le prélude de bouleversements inattendus dans d'autres Pays et Régions d'Afrique, particulièrement en ce qui concerne la tentation de sécession à l'exemple de ce qui est entrain de se passer en Ethiopie (séparation de fait de l'Erythrée au terme de 30 ans de guerre civile).

.../...

Ce phénomène d'éclatement de l'Afrique en plusieurs autres pays, avec la conséquence de prolongation et/ou de multiplication de confrontations armées, est à craindre. Le cas de l'actuelle tragédie en cours en Somalie constitue un présage de mauvais augure en ce qui a trait au respect des principes et des objectifs de la Charte de l'OUA portant notamment sur l'Intégrité Territoriale de chaque Pays Africain, les Perspectives de l'Unité Africaine et la Réalisation de la Communauté Economique Africaine.

Je vous souhaite bonne réception de ce Rapport et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

RUKIRA Isidore Jean Baptiste,
Ambassadeur.

Copie pour information à:

✓ Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise

KIGALI.

Son Excellence Monsieur le
Ministre de la Défense
Nationale

KIGALI.



RAPPORT ANNUEL

1991

DE

L'AMBASSADE DU RWANDA

ADDIS - ABEBA

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE
EN ETHIOPIE**

ADDIS ABEBA

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I

**: ADMINISTRATION ET QUESTIONS
FINANCIERES**

1. Personnel Diplomatique	P. 1 - 3
2. Personnel local	P. 3
3. Affaires Consulaires	P. 3
4. Gestion Financière	P. 4 - 5

CHAPITRE II

: POLITIQUE

1. Ethiopie	P. 7 - 22
2. Soudan	P. 23 - 27
3. Somalie	P. 28 - 31
4. Djibouti	P. 32 - 35

CHAPITRE III

**: ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE
NOTRE JURIDICTION**

1. Organisation de l'Unité Africaine (OUA)	P. 37 - 57
2. Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)	P. 58 - 67
3. Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)	P. 68 - 70
4. Centre International pour l'Elevage en Afrique (CIPEA)	P. 71 - 74

..../...

ANNEXES :

- I. UNTACDA II : LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS
- II. INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
- III. VISITES OU TRANSIT DE PERSONNALITES RWANDAISES
- IV. MISSIONS EFFECTUEES PAR AMBASSADEUR RUKIRA ET PAR LE PREMIER
CONSEILLER NSENGIYUMVA C.

=====

CHAPITRE I : ADMINISTRATION ET QUESTIONS FINANCIERES

1. Personnel Diplomatique :

Jusqu'à date le personnel diplomatique de cette Ambassade compte trois unités à savoir : S.E. Mr. RUKIRA Isidore Jean Baptiste, Ambassadeur, Monsieur NSENGIYUMVA Célestin, Premier Conseiller et Monsieur CONDO Gervais, Premier Conseiller.

Les attributions du personnel diplomatique sont les suivantes :

a) Monsieur RUKIRA Isidore Jean Baptiste : Ambassadeur :

Outre la gestion (au sens le plus large) de la Mission, la supervision de ses collaborateurs et les autres activités qui sollicitent son attention en sa qualité de Chef de Mission, l'Ambassadeur s'occupe notamment des activités portant sur :

- représentations du Rwanda dans la juridiction de cette Ambassade ;
- représentation auprès de l'OUA, la CEA et la BADEA ;
- politique de l'Ethiopie (politique intérieure et relations extérieures)
- politique du Soudan (....)
- vie de la Communauté rwandaise ;
- supervision de la gestion comptable de la mission.

b) Monsieur NSENGIYUMVA Célestin : Premier Conseiller :

Il est chargé des questions politiques et culturelles. Il s'occupe également des activités relatives aux secteurs ci-après :

- suivi des dossiers politiques au niveau de l'OUA et des pays de la juridiction;
- chiffre et valise diplomatique ;
- protocole et chancellerie ;
- autres tâches déterminées par l'Ambassadeur.

c) Monsieur CONDO Gervais : Premier Conseiller :

Il est chargé des affaires économiques, administratives et sociales. Il s'occupe en outre des activités relatives aux secteurs ci-après:

- suivi des activités menées au niveau de la CEA et des dossiers économiques et financières en instance à l'OUA et dans les pays de la juridiction ;
- suivi des dossiers de la BADEA ;
- coopération avec le CIPEA ;
- comptabilité de la Mission ;
- autres tâches déterminées par l'Ambassadeur.

1.1. Mouvement diplomatique :

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur RUKIRA Isidore Jean Baptiste qui avait présenté ses Lettres de créances le 10 janvier 1991 au Président Mengistu HAILE-MARIAM alors Chef de l'Etat de la République d'Ethiopie, doit rejoindre incessamment Pékin (Chine) son nouveau poste d'affectation.

De même le Gouvernement Ethiopien vient d'agréer Son Excellence Monsieur MUGEMA Ronuald en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Rwanda auprès de l'Ethiopie. Aussitôt que toutes les modalités pratiques auront été réglées, le nouveau Chef de Mission rejoindra Addis Abéba.

A ce niveau il convient de rappeler que l'Ambassadeur RUKIRA avait été agréé par le Gouvernement soudanais, mais il part sans avoir pu présenter ses Lettres de créance et les Lettres de rappel de son prédécesseur qui étaient attendues de Kigali au moment où le concerné a été nommé ailleurs. Compte tenu de cette situation quelque peu anormale, il reviendra alors au Département de trouver une formule souple pour introduire au Gouvernement soudanais la demande d'agrément de Monsieur MUGEMA Ronuald.

.../...

1.2. Congés :

L'Ambassadeur RUKIRA a bénéficié de son congé - sur place qu'il a passé à Kigali - du 27 juillet au 25 août 1991.

1.3. Logements et équipements :

Les logements mis à la disposition de nos diplomates sont convenables. Tout comme la chancellerie, toutes les résidences de nos diplomates ont été touchées par l'explosion du dépôt de munitions qui a eu lieu le 4 juin 1991. L'Ambassade continue à mener des tractations avec le Service du Logement afin qu'il répare les dégâts. La plupart des équipements des habitations, mis à part ceux de la résidence de l'Ambassadeur, sont dans un état déplorable voir même inutilisable.

S'agissant du charoi, l'Ambassade dispose d'une voiture Mercedes 260 SE du Chef de Mission qui date de juillet 1989, d'une voiture Mercedes 250 de réserve âgée de 8 ans, ainsi que d'un minibus Hiace datant de 1988.

2. Personnel local :

Le personnel local compte 15 unités dont 3 secrétaires, 2 chauffeurs, 1 chauffeur assistant, 2 femmes de ménage, 1 jardinier et 6 sentinelles.

Tenant compte des difficultés auxquelles est confronté le Pays, nous avons procédé au cours de l'année à la compression du personnel en réduisant les effectifs d'une unité.

3. Affaires Consulaires :

Pour la période entre le 1er janvier et le 26 novembre 1991, l'Ambassade a délivré 17 visas diplomatiques, 26 visas de service, 56 visas de voyage et 1 passeport national. Au cours de la même période l'Ambassade a eu à s'occuper des formalités d'arrivée et de transit de nombreuses délégations dont la liste est reprise en annexe III de ce rapport.

L'Ambassadeur RUKIRA et le Premier Conseiller NSENGIYUMVA ont effectué des missions en dehors de l'Ethiopie dont la liste est reprise en annexe IV de ce rapport.

4. Gestion Financière :

Les subdélégations pour le fonctionnement de l'Ambassade reçues de Kigali s'élèvent à 23.707.879 FRW au 26 novembre 1991. Les dépenses à la même date étaient de 56.663,293 FRW. La différence assez importante entre les deux chiffres est due au fait que l'Ambassade a été obligée d'utiliser le reliquat de l'exercice 1990 ainsi que les fonds qui étaient sur le compte de la Cellule du MRND.

Comme cela a été signalé à plusieurs reprises, cette année l'Ambassade a connu des difficultés financières jamais rencontrées dans son histoire. Ces difficultés sont liées non seulement à l'insuffisance des crédits alloués, mais aussi et surtout au retard dans l'envoi de ces fonds.

A un certain moment l'Ambassade s'est vue dans l'obligation de recourir au compte de la Cellule du MRND pour faire face aux dépenses urgentes dans l'espoir de régulariser la situation ultérieurement. Les fonds du compte de la Cellule étant eux-mêmes épuisés, l'Ambassade se trouve actuellement dans une situation critique.

Au moment où nous rédigeons ce rapport, l'Ambassade n'a pas encore reçu les frais de fonctionnement du mois de novembre 1991 pour faire face aux dépenses urgentes ci-après, tel que signalé au Département par fax n° ARA/212/91 du 20 novembre 1991.

Dépenses urgentes pour le mois de novembre 1991:

- Salaires du personnel diplomatique
novembre 1991 4.858,58 \$US

- Salaires du personnel local
novembre 1991 : 7.207,03 \$ETH

- Loyer octobre et novembre
1991 : 27.468,52 \$ETH

- Télécommunications Septembre
et octobre 1991 : 7.709,38 \$ETH

- Factures EAL : 640,05 \$ETH

- Eau 950,00 \$ETH

- Facture ENA : 4.443,30 \$ETH

.../...

Autres dépenses :

- Arriérés envers service
du Logement : 117.899,26 \$ETH

- Objets manquant ou défectueux
dans l'ancienne résidence
du Dr. NSANZIMANA S. : 6.457,00 \$ETH

- Déménagement Ambassadeur
RUKIRA : P.M.

- Achat des pneus pour
véhicule CD 53002 : 2.500 \$ETH.

Malgré ces dépenses que nous considérons comme prioritaires, la situation des comptes de l'Ambassade se présente comme suit au 26 novembre 1991 :

- compte en dollars US : 181,35 \$US
- Compte en birr : 204,54 \$ETH
- Caisse : 105,00 BIRR

CHAPITRE II : POLITIQUE

1. ETHIOPIE :

Situation Intérieure.

L'année 1991 avait commencé en Ethiopie comme toutes les autres années du règne du Colonel Mengistu Haile Mariam. Après le coup de minuit, une salve de 21 coups de canon avait salué l'année nouvelle, que les autorités politiques, le clergé et la population avaient pieusement dédié à la paix et à la réconciliation nationale. Le Gouvernement était en pourparlers avec les principaux mouvements de rébellion. Le Chef de l'Etat avait, en 1990 déjà, annoncé une large ouverture politique, en déclarant que le Parti des Travailleurs Ethiopiens allait être remplacé par le Democratic Unity Party, qui ne serait pas la seule formation autorisée. Une loi relative au système multipartite était en élaboration, et malgré les " intransigeances " des rebelles, le Président Mengistu envisageait l'avenir avec sérénité et espoir.

Le Négus " rouge ", comme le surnommaient les occidentaux, avait même emboîté le pas aux américains, pour condamner avec une rare fermeté l'invasion du Koweït par l'Irak. Le voisinage de l'Ethiopie du théâtre des opérations de libération du Koweït, destinait le pays à un rôle actif qu'il s'appropriait volontiers à jouer. Sur le plan diplomatique, le Président s'était positionné pour recueillir le maximum de dividendes de son alignement derrière les Etats-Unis, alors que son voisin/ennemi, le Soudan, s'était placé du mauvais côté favorable à l'Irak. Son autre rival, le Président Siad Barre de Somalie voyait la terre se dérober à ses pieds et son pays éclater sous le poids de la guerre fratricide entre factions armées. Le Chef de l'Etat éthiopien se réjouissait des crises qui secouaient tous les ennemis de l'Ethiopie chrétienne et millénaire et voyait avec plaisir se battre entre eux les arabes qu'il rendait responsables de la prolongation de la guerre civile en Ethiopie à travers les livraisons d'armes, d'argent et l'appui politique et diplomatique dispensé aux rebelles érythréens et tigréens.

Il croyait donc, selon toute logique, qu'il allait pouvoir facilement disposer de ces rébellions et les écraser définitivement, à la faveur du tarissement des sources d'approvisionnement en armes, en vivres et en argent.

Erreur fatale, hélas ! Les développements inattendus qui agitent le Golfe arabo-persique et affectent les pays arabes et les divisent sont en apparence favorables à l'Ethiopie. L'interprétation de ces événements poussera le Gouvernement d'Addis Abéba à penser que le moment est venu pour liquider militairement les rébellions populaires en Erythrée et au Tigré, et favorisera l'option musclée au dépens de l'approche politique qui avait été amorcée à travers les pourparlers directs, sous la médiation américaine et italienne.

.../...

A partir du mois de Février 1991, les choses vont se précipiter et aboutir au départ en exil du Président Mengistu, à cause de l'erreur d'appréciation de la géopolitique régionale. En effet, au moment où américains, britanniques, français et égyptiens (pour ne parler que d'eux) acheminaient hommes et équipements en Arabie Saoudite pour libérer le Koweït, le Colonel Mengistu eu l'idée d'acheminer aussi ses propres renforts dans le nord de l'Ethiopie dans l'espoir que le déclenchement des hostilités dans le Golfe lui donnerait les mains libres de liquider pour toujours les rebellions du Nord affaiblies par le tarissement de l'aide arabe.

Grisé par un concours de circonstances extérieures favorables, le Président Mengistu oublie momentanément que la montée de ces rébellions en puissance était plus directement proportionnelle avec l'ampleur de la cruauté de la répression gouvernementale et que l'aide arabe n'a jamais servi que d'appoint. Aussi, les rebelles du Tigré et ceux de l'Erythrée, dont l'action anti-gouvernementale obéit à des règles secrètes de coordination, tendent des embuscades à d'énormes convois militaires et s'emparent, à la mi-janvier, d'une quantité importante d'armes tous calibres (y compris des chars), de camions, de carburant ; le Président crie à la trahison. Il est en effet évident que les rebelles ont reçu de précieuses informations sur les mouvements de troupes, et seul l'Etat-Major pouvait être en possession de ces informations.

Le Vice-Président, Fisseha Desta, tigréen est soupçonné de vouloir se positionner pour l'avenir en fournissant les informations " classifiées " à l'ennemi. Il sera limogé pour des raisons de " santé " le 26 Avril 1991 après avoir été placé discrètement sous observation (à son insu). La décision de le mettre à la retraite sous des motifs de santé aura pour effet de faire basculer plusieurs personnalités gouvernementales vers une solution impliquant la participation des rebelles et la mise à l'écart du Président Mengistu, qui de son côté envisage sérieusement de barrer la route aux maquisards, quel qu'en soit le coût humain, matériel et financier.

C'est qu'en effet, au moment où le Président se sépare des derniers " camarades " de la révolution, les rebelles tigréens sont déjà maîtres du Tigré, du Gonder, du Gojjam, du Nord-Wello, et du Wollega - soit pratiquement de toute l'Ethiopie originelle. En Erythrée, la ville-garnison d'Asmara est assiégée, et même les ravitaillements par air sont périlleux, à cause des tirs à la roquette des maquisards sur la piste d'atterrissage de l'aéroport d'Asmara. Dans la capitale, des fuyards quittant les campagnes environnantes annoncent que les tigréens sont sur le pont du Nil Bleu, entre le Shoa et le Gojjam, à une journée de marche des faubourgs d'Addis Abéba.

Ces " réfugiés " à l'intérieur arrivent avec des nouvelles alarmantes, de militaires qui ne se battent plus ou qui forment de nombreuses colonnes dans les campagnes, en demandant à la population de quoi manger.

En même temps, devant le problème de graves défections et de manque de " chair à canon ", le Président Mengistu enrôle les étudiants de l'Université et des instituts d'enseignement supérieur, qui partent au cri bien naïf, de " Etudes après l'Unité de la Mère Patrie ". Ils n'auront pas l'occasion de connaître leur baptême de feu.

D'ailleurs, leur enrôlement avait laissé la population incrédule. Comment penser en effet que ces étudiants, formés à la hâte à l'art militaires allaient réussir là où pendant plus de 15 ans, l'armée entretenue pour ce qu'elle représentait, avait piteusement échoué ?

Au sein de la communauté diplomatique, on mesure chaque jour l'ampleur du désastre qui frappe l'Armée " révolutionnaire ", et on envisage sérieusement d'évacuer la capitale éthiopienne avant qu'il ne soit trop tard. Les Ambassades occidentales ont demandé, dès début Avril 1991, que tout leurs ressortissants oeuvrant à l'intérieur du pays, convergent vers la capitale, pour quitter l'Ethiopie à bord de vols réguliers.

L'Ambassade américaine, procède "bruyamment" à l'évacuation de son personnel " non-essentiel " c'est-à-dire les femmes et les enfants, et explique que c'est parce qu'Addis Abéba est située dans le hinterland, - ce qui rend impossible l'envoi d'un navire commercial ou de guerre pour évacuer tout le monde en même temps. Les américains étaient en effet convaincus, dès Avril 1991, que le régime du Colonel Mengistu ne pouvait pas survivre aux graves revers subis par l'Armée Gouvernementale à Bahr Dar (sur le lac Tana), où plusieurs divisions avaient dû fuir sans combat, en laissant aux maquisards armes, munitions, carburant, véhicules, engins lourds et équipements divers, y compris le matériel de communication.

Alors que les " Woyane " (INKOTANYI) ne sont plus qu'à une heure de route à l'ouest d'Addis Abéba, et que des informations persistantes annoncent qu'ils sont déjà infiltrés dans les faubourgs de la capitale, le Chef de l'Etat procède, le 26 Avril 1991, à la nomination du Lieutenant-Général Tesfaye Guebre Kidan comme Vice-Président, de Monsieur Tesfaye Dinka (le Ministre des Affaires Etrangères) comme Premier Ministre et de deux Vice-Présidents du Conseil d'Etat, qui sont tous également désignés " Conseillers Spéciaux " du Président.

M. Tesfaye Dinka obtient la charge de former un Gouvernement composé de personnalités "acceptables" par le peuple, capables efficaces et engagés, par dessus tout envers l'unité de l'Ethiopie.

Avec ces nominations, il devient clair que le régime bat de l'aile et qu'il vient de faire le constat de son impopularité, puisqu'il écarte de lui-même les personnalités ayant été des responsables politiques de très haut niveau et demande que le Premier Ministre les remplace par des citoyens plus "acceptables".

Le Gouvernement de Tesfaye Dinka ne pourra entrer en fonction que le 9 mai. Il comprend des Ministres dont certains ont connu les geôles du régime. Sa longévité n'excédera pas 20 jours.

La fuite du Colonel Mengistu, le 21 mai, à bord d'un Twin Otter d'Ethiopian Airlines et dans des conditions humiliantes est provoquée à dessein pour donner aux rebelles l'impression que le reste du régime a limogé Mengistu. Mais cette manoeuvre ne suffira pas pour convaincre les "Woyane" de l'opportunité d'accepter la proposition d'un cessez-le-feu à 55 km de la capitale.

Au contraire, les rebelles de l'EPRDF ont perçu une tentative de leur "voler" le mérite d'avoir fait fuir le Président et ont promptement annoncé qu'ils se battent depuis 15 ans, non pas contre le Colonel Mengistu, mais contre le régime du DERG, dont Mengistu n'était qu'un élément constitutif, le plus influent cela va sans dire.

Aussi, l'espoir qu'un cessez-le-feu même unilatéral adopté par les troupes gouvernementales et qui serait respecté par les rebelles du fait de cet arrêt unilatéral des hostilités, cet espoir s'évanouit à l'annonce par les Woyane de leur volonté d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire à la mise en déroute totale et définitive du régime du DERG.

Le Gouvernement de Tesfaye Dinka, à peine installé eut donc à gérer une situation extrêmement fluide et à l'évidence irréversible. C'est dans ces circonstances que le régime vacillant a envoyé une délégation conduite par le Premier Ministre DINKA aux négociations du 27 mai 1991 à Londres, dans l'espoir (non fondé) que les américains (médiateurs) seraient en mesure d'empêcher le déferlement des maquisards sur la capitale.

De fait dès l'ouverture des négociations le Premier Ministre Tesfaye Dinka pressa le médiateur M. Herman Cohen, d'obtenir un arrêt immédiat des hostilités pour permettre aux pourparlers de se dérouler dans des conditions acceptables. A Addis Abéba, le Général Tesfaye Guebre Kidan, épnéme successeur du Colonel Mengistu, avait donné ordre à l'Armée

de cesser toute résistance. Les soldats gouvernementaux (dont certains totalisaient plusieurs mois de salaires impayés) libérés de leur tâche d'empêcher l'arrivée des "Woyane" dans la capitale se ruèrent sur les magasins pour piller. Alerté par l'Ambassade américaine, M. Herman Cohen déclara à la table de négociation à Londres qu'il demandait instamment aux maquisards d'entrer dans la capitale pour y restaurer la loi et l'ordre. Ainsi pris fin le Gouvernement Tesfaye Dinka, qui se constitua réfugié, alors que le Président Tesfaye Guebre Kidan et un certain nombre de dignitaires trouvaient refuge à l'Ambassade d'Italie, située au nord-est d'Addis Abéba, dans un domaine d'environ 15 hectares. Ce fut la dernière page du dernier chapitre de l'histoire du DERG. Le Lieutenant-Général Tesfaye Guebre Kidan, dernier Chef d'Etat du régime du DERG avait été en poste seulement 7 jours alors que le Premier Ministre n'avait porté le titre que pendant 32 jours.

le nouveau Chef de l'Etat, Ato Meles ZENAWI dira le 1er juin que la guerre civile est finie en Ethiopie. Mais la fin de cette sanglante épisode de l'histoire de l'Ethiopie ouvre la voie à des inquiétudes que les espoirs suscités n'éclipsent pas, constatent les observateurs.

En effet, la déroute du DERG et l'arrivée au pouvoir des tigréens qui dominent l'EPRDF (Ethiopian People Revolutionary Democratic Front) signifient dans l'immediat :

- que le pays est écartelé : l'Erythrée est déclarée indépendante "de facto", et les différentes nationalités qui composent la mosaïque éthiopienne réclament chacune son autonomie plus ou moins large ;
- l'Ethiopie est devenue un pays enclavé avec la perte de plus de 1000 km de côtes sur la Mer Rouge ;
- le pays n'a plus d'armée régulière et les habitants de la capitale ont du mal à vivre sous la botte d'une bande de maquisards aux manières rustiques, qui inspirent plus de peur et de dégoût que de respect. D'ailleurs, 5 mois après leur arrivée dans la capitale, ces montagnards sont toujours nus et surarmés ;
- la population est démoralisée : le Peuple Ethiopien qui manifeste la fierté "nationale" d'appartenir à un Pays Uni et Millénaire, se voit acculé à des "nationalismes" étroits représentant les Afars, les Oromos, les Amharas, les tigréens, les gurages, ... qui se voient même encouragés vers la décentralisation et l'autonomie sans exclure l'idée l'auto-détermination de tel ou tel autre groupe ethnique qui le réclamerait.

Ainsi donc le processus de désintégration a commencé et personne ne voit comment elle pourra s'arrêter. Déjà, plusieurs milliers d'ethiopiens ont été expulsés de l'Erythrée, où ils sont brutalement déclarés comme indésirables étrangers alors qu'ils croyaient s'y être établis comme commerçants, fermiers, fonctionnaires, industriels, etc... dans une province de leur Patrie. Il y a à prévoir que bientôt ce phénomène de rejet se reproduira chez les OROMOS, les AFARS etc...

quatrième difficulté : dans le Harerghe, la guerre civile fait rage. La population islamisée de cette région a rejeté la paix "tréenn-e", la présence dans cette même région de milliers de réfugiés et de rebelles (armés) somaliens complique la situation. Pour leur part les Mouvements OROMO sont opposés à la pacification du pays OROMO par les forces de l'EPRDF, ils demandent que des forces OROMO reçoivent la gestion exclusive de leur Pays. Les OROMO constituent la portion numériquement la plus importante de la population Ethiopienne et occupent une grande partie du Territoire d'Ethiopie.

En septembre dernier la tension montait dans le pays et surtout dans la capitale où le pessimisme commençait à s'installer et où la communauté internationale inquiète était amenée à songer à une deuxième évacuation. Au niveau du système des Nations Unies, les services de sécurité de la CEA avaient même mis en route le mécanisme d'évacuation en déclarant la phase 1, l'évacuation proprement dite devant avoir lieu à l'échelle V.

Le corps diplomatique africain et l'OUA, de leur côté se trouvaient plongés dans l'embarras. Plusieurs pays d'Afrique étaient également tourbillonnants, et l'Ambassadeur du Zimbabwe, connu pour son franc-parler déclara qu'il ne faudrait pas projeter l'image d'Africains fuyant un pays africain à l'instar des occidentaux, alors que plusieurs de nos pays sont désertés par leurs coopérants pour faire pression en vue d'obtenir le départ des dirigeants.

C'est donc au moment où beaucoup se demandaient si le nouveau régime allait pouvoir maîtriser la situation que le Président Meles Zenawi s'est décidé à faire une entrée diplomatique remarquée en convoquant, le 28 octobre 1991, le corps diplomatique pour communiquer le message que :

- le Gouvernement maîtrise parfaitement la situation ;
 - les conflits internationalisés s'éteignent progressivement ;
 - il n'y aura pas de rupture de la loi et de l'ordre ;
 - il venait de lancer une initiative diplomatique majeure dans la Corne de l'Afrique, autour du problème de la distribution de l'aide humanitaire d'urgence à des milliers de réfugiés, de personnes déplacées par les dernières guerres, et aux victimes de la famine consécutive à la sécheresse.
- Cette communication avait pour objectif de chercher à apaiser l'inquiétude de la communauté internationale face à une situation qui ne semble pas sécurisante et qui même d'un moment à l'autre pourrait être explosive.

Politique Extérieure.

L'année 1991 a vu la politique extérieure de l'Éthiopie changer de camp. Alors que le pays s'était lié aux pays de l'Est (les socialistes) par des relations spéciales de "camaraderie", et que les pays occidentaux n'étaient sollicités que pour l'aide d'urgence aux victimes de la guerre civile alimentée par les armes venant de l'Est, la situation à brusquement basculé au moment où l'Union soviétique a été obligée d'abandonner sa politique internationaliste pour se tourner entièrement vers ses propres problèmes internes et les réformes qui devaient s'en suivre en URSS.

Le régime autocratique du DERG, qui avait survécu à plusieurs complots, noyés tous dans le sang, était confronté, dès fin 1990, à des problèmes existentiels de savoir s'il pouvait encore, comme par miracle, survivre à ce qui a été désigné comme la fin d'une époque dans les démocraties "populaires". Le repli soviétique sur le réduit territorial de l'URSS en pleine désintégration a sonné le glas de l'amitié privilégiée avec l'Éthiopie du Président Mengistu.

Le Test de confirmation de la fin dramatique du flirt éthio-soviétique a été la crise du Golfe. Alors que les américains et leurs alliés acheminaient des forces sur le théâtre pour expulser les troupes irakiennes du Koweït, la diplomatie soviétique s'activait à la recherche d'une solution que rendrait inutile le déclenchement de la "tempête du désert". En clair, le Président Gorbatchev, qui était lié à son collègue irakien par un Traité d'amitié et de coopération (et n'ayant pas les ressources pour intervenir aux côtés de son "protégé") cherchait par tous les moyens à obtenir le retrait "conditionnel" des irakiens, pour éviter à l'URSS l'humiliation d'avoir abandonné un ami et d'avoir laissé les américains lui briser les reins sans lever le petit doigt. Les approches diplomatiques et les audiences accordées à des heures tardives de la nuit n'ayant pas convaincu le Président Saddam Hussein, la guerre du Golfe fut déclenchée par le Président George Bush et l'Irak fut littéralement terrassé par les bombes sans rien espérer de l'URSS dont les systèmes de défense (vendus à l'Irak) furent pratiquement tournés en dérision par la technologie supérieure des occidentaux.

Pour sa part, le Président Mengistu Haile Mariam avait vu clair dès le départ. Il avait "violemment" condamné l'occupation puis l'annexion du Koweït, et s'était secrètement réjoui de ce que son voisin et ennemi, le Soudan, avait eu la mauvaise idée de se placer du côté irakien - le côté qui allait être vaincu.

Le chef de l'Etat Ethiopien croyait ainsi avoir choisi le bon moment pour ancrer sa diplomatie du côté américain, et espérait que le temps allait faire subir leur sort aux relations spéciales naguère établis avec les démocraties populaires. En plus, le Colonel Mengistu pensait que l'écrasement de l'Irak, l'anéantissement du Koweït et la participation des divers états arabes à cette guerre allait sérieusement ponctionner les ressources financières, militaires et humaines, au point de lui donner, à lui Mengistu, la possibilité d'éliminer définitivement les rébellions Tigréenne et érythréenne, qui vivaient de l'aide arabe.

Le Président venait ainsi d'abandonner brusquement la politique de la main tendue aux rebelles, puisqu'il se voyait offrir, par les circonstances extérieures, une possibilité de liquider militairement les rebelles, et d'avoir enfin sa revanche contre les pays arabes, engagés dans une guerre d'auto-destruction. Mais alors que l'espoir était dans son camp la victoire attendue ne vint pas.

Peu avant le déclenchement des hostilités, le Président avait acheminé d'importants renforts de troupes dans le nord, et les convois furent interceptés par les maquisards, informés par leurs complices au sein de l'Etat-major des troupes gouvernementales. Des divisions entières avec armes lourdes, carburant et importants équipements divers, furent ainsi mises hors d'état de nuire, et le Président enragé assista, impuissant, au resserrement de l'état autour de la capitale Addis Abéba et de la ville provinciale d'Asmara, et ce au moment où ses nouveaux alliés (USA, Israël) étaient occupés par la guerre du Golfe.

D'ailleurs, les américains et les israéliens ne pouvaient pas aider le Colonel Mengistu sans sombrer dans des contradictions inexplicables devant leurs opinions publiques. En réalité, le Département d'Etat Américain et la Knéseth hébreux étaient plus préoccupés par la récupération de l'Ethiopie et pouvaient facilement accepter le départ du Président Mengistu, qui avait été l'auteur de la rupture ou du refroidissement des relations entre l'Ethiopie et Israël d'une part, et entre Addis Abéba et Washington d'autre part. Les deux pays avaient pris 17 ans pour observer et étudier le comportement politique du "Négus Rouge" et avaient interprété son revirement vers l'ouest non pas comme la manifestation d'une amitié nouvellement acquise, mais comme un pis aller de la part du Colonel Mengistu, qui luttait manifestement pour sa propre survie. Les occidentaux ont d'une manière générale, refusé de se prêter au jeu de changement "circonstanciel" des alliances du Président Mengistu, préférant appliquer une politique constante, d'autant plus que tous les voyants lumineux indiquaient clairement que l'occident avait la possibilité de "récupérer" l'Ethiopie, sans son encombrant et embarrassant Président que tout le monde désignait responsable de la crise.

Certains diplomates ont eu des mots amers pour décrire la situation dans laquelle se trouvait le Président. Ils rappelaient la récupération de la révolution de 1974 par la ruse et la brutalité; l'assassinat de l'empereur, la terreur rouge, la répression des révoltes populaires par des bombardements aériens, les purges préventives régulièrement opérées pour museler tous ceux qui n'approuvent pas les options prises par le "camarade Président", l'obstination d'écraser les rébellions au lieu de négocier des solutions politiques, l'immixtion dans les affaires intérieures des voisins à la recherche d'une solution externe à des problèmes intérieurs, la ruine de l'économie amortie par la publication de fausses statistiques, la conscription forcée des jeunes étudiants; en bref tous des maux attribués au Président Mengistu. Il était ainsi devenu impossible à imaginer comment le Colonel Mengistu pouvait se sortir d'un tel pétrin. Il s'y était tellement vautré que personne autant à l'Est qu'à l'Ouest ne pouvait songer à lui tendre sérieusement la perche. Son sacrifice était dès lors devenu inévitable pour exorciser l'Ethiopie. Ce fut fait. Le Président a été "limogé" par ses collaborateurs du Conseil d'Etat dans la nuit du 20 au 21 mai 1991 et est parti "clandestinement" pour le Zimbabwe, où le Président Robert Mugabe lui a accordé l'asile.

Le départ du Président Mengistu devait marquer, le début du démantèlement de la diplomatie du DERG. Le Président Mengistu avait en effet axé sa politique extérieur sur l'interventionnisme dans les affaires intérieures de la Somalie et du Soudan, dans l'espoir que cela lui permettrait de faire oublier les dissensions internes à son propre pays.

Au delà de son voisinage immédiat l'Ethiopie pratiquait une politique d'opportunisme, forgeant des alliances contre nature contre ses ennemis arabes, sans tenter le moindre rapprochement avec ces arabes, qui se trouvent être ses voisins. Ainsi, on a vu le Chef du DERG essayer d'obtenir l'alliance du Président Moubarak contre le Soudan, alors que le Raïs égyptien n'avait qu'un problème passager avec le Régime du Premier Ministre Sadek el Mahdi. Le Caire s'efforçait à l'époque de résoudre par d'autres moyens les problèmes qui l'opposaient au Régime de Khartoum alors qu'Addis Abéba préférait que le régime soudanais tombe pour faire place à un gouvernement national élargi et laïc, indépendant des sectes islamiques, qui estimaient avoir reçu un devoir religieux d'aider les rebelles érythréens "musulmans" à se libérer du joug éthiopien.

De même, l'alliance avec l'Etat d'Israël mettait l'Ethiopie au milieu du conflit israëlo-arabe, sous prétexte qu'Israël et l'Ethiopie sont les seuls Etats non-arabes riverains de la Mer Rouge. Après le départ du Négus Rouge, l'Ethiopie n'a plus de côte sur ce "Lac", devenu Arabe.

Enfin, les relations spéciales éthio-soviétiques, éthio-cubaines et avec les pays socialistes en général se sont effondrées avant même le départ du Président Mengistu, à la suite des événements survenus en Europe de l'EST. Il est à signaler que ces relations spéciales avaient été tissées sur les structures de la rivalité EST-OUEST, et que le pays s'y était engagé corps et biens alors que ses intérêts ne le dictaient pas. Elles furent beaucoup de préjudices à l'Ethiopie qui dès la fin de la guerre éthio-somalienne, n'a reçu de l'occident que de l'aide humanitaire d'urgence, par opposition à l'aide au développement. Pendant toute la période du règne du DERG, l'Ethiopie qui se faisait forte de rejeter l'aide liée, proposée par les "impérialiste et les néo-colonialiste", n'a pratiquement reçu que les armes soviétiques, allemandes, coréennes, etc et rien pour le développement. La lune de miel avec les "camarades" de l'EST a atteint son apogée en 1984, lorsqu'une statue géante de Lenine fut érigée dans le parc situé entre l'Africa Hall et l'ancien Palais impérial. Symbole de l'amitié "indéfectible" entre l'Ethiopie socialiste et l'URSS, la statue a progressivement évolué pour devenir en mai 1991, une insulte contre la fierté millénaire de l'Ethiopie. Le 23 mai 1991 cette statue monumentale a été déboulonnée et désacralisée par les badauds.

3. Relations Ethio-Rwandaises à l'époque du régime du Derg:

Il convient de souligner que le Rwanda a pu, au milieu de cette diplomatie éthiopienne changeante, maintenir une ligne constante, qui a permis à notre pays de garder la sympathie de l'ancien et du nouveau Régime.

En recevant les Lettres de Créance de l'Ambassadeur RUKIRA Isidore Jean Baptiste, le Chef de l'Etat, Mengistu Halle-Mariam a exprimé le 10 Janvier 1991, les sentiments de solidarité pour le Rwanda, victime d'une agression à partir de l'Uganda. Il sied de rappeler que le Colonel Mengistu considérait le Président Museveni avec un dédain croissant. Mr. Museveni pouvait bien se faire pardonner pour sa malheureuse aventure au Rwanda, mais le Colonel Mengistu ne pouvait pas tolérer les amitiés bruyantes et ostentatoires entre le leader ugandais et le Colonel Khadafi. En effet, la politique libyenne menée par la légion islamique et à travers une vigoureuse campagne en vue de

l'arabisation du Tchad, du Soudan, et de l'Ethiopie etc... constituait un sujet d'irritation pour le Président Mengistu. De plus, dans sa naïveté, le Président en exercice de l'OUA, avait imaginé une "réconciliation spectaculaire" entre le Président Khadafi et ses homologues Tchadien et éthiopien, entre le Chef de l'Etat éthiopien et son homologue soudanais, et entre le Président Hissène HABRE et le Général Omar Hassan el Béchir. D'après les émissaires du Président Museveni, cet événement spectaculaire, qui devait marquer d'un cachet spécial la présidence Ugandaise de l'OUA, devrait avoir lieu en Uganda, à l'ombre des bananiers. Mais surtout, l'événement devait permettre au Président Khadafi, d'opérer un come-back spectaculaire sur la scène diplomatique africaine sans céder sur le fonds de son désir d'arabiser le Soudan, le Tchad et l'Ethiopie par l'épée et/ou le goupillon. Déjà, toutes les cartes du monde arabe publiées en Libye désignaient l'Erythrée comme un pays membre à part entière de la Nation Arabe !

Avec cette digression, il devient facile de comprendre pourquoi le Président Mengistu a pris les devants, pour annoncer à l'Ambassadeur RUKIRA Isidore Jean Baptiste que l'Ethiopie enverrait bien une division pour défendre l'intégrité territoriale du Rwanda si le Gouvernement n'avait pas à faire face à une tentative arabe de désintégrer le pays.

la diplomatie africaine du DERG ne manquait pas de sens commun. Le Président Mengistu estimait, ni plus ni moins, que l'Ethiopie était en première ligne contre la poussée arabe en direction de l'Afrique noire. Cette poussée est réelle, si on examine les événements qui secouent les pays situés à la lisière sud du Sahara : Sénégal, Mauritanie, Touaregs au Niger et au Mali, les troubles religieux dans le Nord du Nigéria, conflit Tchad-Libye, conflits éthiopiens, arabisation forcée de Djibouti et de la Somalie. Il s'agit en fait des conflits dans lesquels les pays arabes, petro-dollars et le coran en main, sont impliqués.

Aussi le Président Mengistu avait une sympathie authentique pour le Rwanda, et beaucoup d'admiration pour les Forces Armées Rwandaises qui avaient réussi de façon foudroyante à repousser les agresseurs vers leur lieu de provenance. Le Chef de l'état éthiopien trouvait donc un énorme plaisir en l'échec de l'aventure ugandaise au Rwanda, et l'on peut s'imaginer que c'est avec regret qu'il n'a pas pu être à Abuja, au sommet de l'OUA, pour y dénoncer l'association de malfaiteurs libyen et ugandais.

4. Relations entre le Rwanda et le nouveau régime EPRDF:

Nos relations n'ont pas été bousculées par les événements d'Addis Abéba. Le Ministère éthiopien des Affaires Etrangères, saisi par cette Ambassade en rapport avec la présence d'une délégation du FPR à Addis Abéba a promptement réagi en prononçant l'ordre de départation des visiteurs indésirables venus rencontrer un émissaire du Département d'Etat en juillet 1991. Cet ordre de déportation, signe d'une bienveillance inestimable à été retiré sur demande expresse de l'Ambassade qui venait de recevoir l'instruction de laisser la Délégation du FPR rencontrer l'émissaire américaine, dans l'esprit d'un effort de plus, de la part du Gouvernement rwandais, de rechercher toutes les voies possibles pouvant mener à la paix au Rwanda.

La position du nouveau Gouvernement éthiopien a été réitérée par le Chef de l'Etat en personne au Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, le Dr. BIZIMUNGU Casimir le 19 Août 1991, lorsqu'il eut l'occasion de livrer un message du Président de la République Rwandaise au Président Meles ZENAWI. Cette bienveillance semble devoir se poursuivre. Les nouvelles autorités éthiopiennes apprécient la modestie et la constance de la politique extérieure du Rwanda; elles condamnent en principe le fait d'abriter et d'aider un mouvement subversif contre un Etat Indépendant et Souverain, en l'occurrence le Rwanda.

C'est sur toile de fond de ces bonnes relations que le Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Ethiopie vient d'accepter l'invitation du Gouvernement Rwandais à effectuer prochainement une visite officielle au Rwanda.

5. Diplomatie du Régime de Transition (EPRDF):

Les premiers pas des maquisards sur la scène diplomatique ont été marqués par des hésitations, voire même des faux pas. Ils sont en effet arrivés au pouvoir au moment où s'ouvrait le Sommet de l'OUA à Abuja. Dans la " pagaille" qui a suivi la capture de la capitale, Addis Abéba, les maquisards ont tenté de trafter l'Afrique comme ils ont fait pour le régime du DERG. Plusieurs membres du personnel diplomatique des Ambassades et des organisations internationales se sont retrouvés dans une situation d'otages, les maquisards voulant s'opposer par la force à l'idée de transfert du siège de l'OUA dans une autre Capitale Africaine.

Ainsi, au lieu de recevoir les félicitations de l'OUA réunie au Sommet à Abuja, le représentant du nouveau régime n'a eu qu'un ... ultimatum, le sommant de libérer les " otages " ou d'assumer les conséquences de leur séquestration. La crise a été évitée de justesse, et les nouvelles autorités éthiopiennes ont été obligées de laisser partir les diplomates et le personnel de l'OUA à bord d'appareils de Nigeria Airways. Ramenés à la raison, les maquisards ont vite affiché une timide attitude reconciliante qui a empêché la prise de la décision redoutée : à savoir le transfert de l'OUA dans une autre capitale. Plusieurs Pays s'étaient positionnés pour accorder " l'asile " à l'OUA expulsée d'Addis Abéba : Harare, Nairobi, Abuja, Lomé, Dakar, Tunis etc... la " sagesse " africaine a cependant eu le dessus : il y avait un sentiment général que le déménagement de l'OUA d'Addis Abéba serait un coup de poignard donné dans le dos de l'Ethiopie en difficultés, au moment où aucun pays du continent ne pouvait se targuer d'être à l'abri de troubles. Le déplacement du siège de l'organisation continentale aurait signifié le début d'une longue pérégrination: le secrétariat se déplaçant d'une capitale à l'autre chaque fois qu'il y a rupture, même temporaire (comme c'était le cas à Addis Abéba) de la loi et de l'ordre.

La délégation éthiopienne au Sommet d'Abuja a fait son deuxième faux pas en déclarant, au moment des élections pour la désignation des Secrétaires Généraux Adjoints, que l'Ethiopie n'avait pas de candidat, alors que l'Ambassadeur Yilma Tadesse, candidat sortant, était en bonne position pour recueillir les suffrages nécessaires.

L'on a appris par la suite que les éthiopiens voulaient s'effacer en faveur d'un candidat soudanais. Les Chefs d'Etat ont mis un coup d'arrêt à cette transaction bilatérale éthio-soudanaise, qui voulait qu'Addis Abéba récompense le régime soudanais pour services rendus, sur le dos de l'OUA.

C'est ainsi que faute d'autres candidats pour la région de l'Afrique de l'Est, la Somalie qui avait cessé d'exister en tant qu'Etat structuré, a fait élire un de ses ressortissants, dont le curriculum vitae n'a été connu pour la première fois qu'au cours de la même séance. Aujourd'hui les autorités éthiopiennes le regrettent amèrement, après avoir appris qu'elles auraient pu maintenir leur candidat " indésirable " pour elles, le rappeler par la suite à " d'autres fonctions " et le faire remplacer par une personnalité jouissant de leur confiance.

Les responsables de l'EPRDF ont cependant redressé la barre, en reprenant l'initiative diplomatique.

Ainsi, au lieu d'avoir à se rendre en visite dans les pays voisins pour quémander reconnaissance officielle et bienveillance, le Président Meles ZENAWI, mesurant le poids global de son pays dans la Corne de l'Afrique, a préféré convoquer chez lui les Chefs d'Etat du Soudan, de Djibouti et du Kenya, pour parler de la situation nouvelle, créée par son arrivée au pouvoir à Addis Abéba.

Il est vrai que l'arrivée au pouvoir de l'EPRDF, (même si ce n'est qu'un gouvernement de transition) a apporté beaucoup de bouleversements. Tous les pays de la Corne de l'Afrique ont subi, à des degrés divers, les conséquences de la guerre civile en Ethiopie. Même les pays éloignés comme l'Arabie Saoudite et le Yemen ont dû accueillir des milliers de réfugiés, civils et militaires, ainsi que des bâtiments de la marine et des appareils de l'Air Force Ethiopiens qui demandaient asile.

D'autre part, les événements de mai 1991 ont abouti à la création de deux nouvelles entités étatiques dans la Région : l'Erythrée et le Somaliland. Tous ces éléments pris globalement font du Président Meles ZENAWI l'acteur principal, auprès de qui les Chefs d'Etat des pays voisins viennent s'enquérir des initiatives politiques et diplomatiques à prendre pour stabiliser la Corne de l'Afrique.

Placé au milieu de la scène, le Président Meles a jugé opportun de lancer une initiative diplomatique régionale, ayant pour plate-forme l'examen des approches de Distribution de l'Aide Humanitaire d'Urgence accordée par la Communauté Internationale aux sinistrés de la Région. Le nouveau Maître de l'Ethiopie a compris que la réalité exige cette démarche. En effet l'on se trouve face à la situation complexe des réfugiés de la guerre civile au Soudan, en Ethiopie et en Somalie, qui sont éparpillés non seulement dans les trois pays concernés, mais aussi au Kenya et à Djibouti. A cela il faut ajouter les deux Etats sécessionnistes, le Somaliland et l'Erythrée, dont les populations ont besoin de l'aide humanitaire d'urgence. La distribution de cette aide exige des conditions de sécurité dont la responsabilité revient aux Etats y compris l'Erythrée et le Somaliland. Or il y a à tenir compte du fait que les difficultés dans le système de distribution affecte la sécurité de tous, y compris celle de Djibouti, Pays qui jusqu'à présent était resté en dehors des déchirements douloureux que la Corne de l'Afrique a connus. Le Président Meles ZENAWI se présente donc, dans cette initiative diplomatique, comme un jeune maquisard rompu à la diplomatie de la cause humanitaire et de l'assistance aux sinistrés

de guerre. Les Diplomates y voient une tentative de s'affranchir de la tutelle arabe, spécialement celle du Soudan, alors que certains africains se méfient de cette initiative, par laquelle les sécessionnistes érythréens et somaliens auront leur place dans ce forum régional - ce qui permettrait à ces provinces s'auto-proclamant Etats d'accéder facilement à la reconnaissance internationale par le biais de l'aide humanitaire. Il faut cependant souligner que le Président Meles a annoncé que son initiative avait reçu un accueil positif de la part de tous les intéressés. Ceux qui ont peur de cotoyer les responsables sécessionnistes en auront pour leurs frais. Comme pour l'Erythrée, Addis Abéba semble se résigner volontiers à la sécession du Somaliland, si cela peut mettre fin à la guerre en Somalie. Autrement dit, les Nouvelles Autorités Ethiopiennes sont disposées à favoriser toute approche pouvant ramener la paix et la démocratie en Ethiopie et dans la Région. Au delà de la Corne de l'Afrique, la diplomatie de l'EPRDF s'articule sur les Chartes de l'ONU et de l'OUA, et sur la remise en cause de ce qui font naguère les relations privilégiées avec les Pays de l'Est. Pour les nouvelles autorités éthiopiennes, il n'est plus question de relations spéciales avec Moscou, mais des relations normales avec tous les Pays, sur base des principes de respect mutuel, de non-ingérence, et de souveraineté égale. L'Ethiopie ne servira plus de base de déstabilisation des pays voisins, n'accordera plus d'hospitalité à des forces rebelles luttant contre les Gouvernements de leurs pays, et entretiendra des relations normales tant à l'Est qu'à l'Ouest. Ces déclarations de bonne volonté, il est cependant facile de constater que des relations spéciales ont été tissées avec les Etats Unis d'Amérique et que la bannière étoilée se fait ouvrir toutes les portes en Ethiopie, à l'instar de la faucille et du marteau avant l'effondrement du communisme.

Situation Intérieure

La guerre civile qui déchire le Soudan est entrée dans sa 8ème année sans qu'il ne soit possible d'en prévoir la fin. Cette guerre, menée par la SPLA du Colonel John Garang contre le Gouvernement de Khartoum, est une véritable guerre de religion. Le Président du Soudan, le Lieutenant-Général Omar Hassan El Béchir a inauguré l'année 1991 en annonçant sa décision d'appliquer immédiatement la charia, la loi du Coran, sur toute l'étendue du Soudan " musulman ". Cette annonce a été saluée par des manifestations de soutien dans les milieux islamiques intégristes. Mais elle a été vigoureusement dénoncée par la SPLA, qui a déclaré que le pouvoir intégriste a franchi un pas supplémentaire dans la partition du Pays. Paradoxalement, la SPLA accuse le Gouvernement de Khartoum de rechercher la sécession du Nord, en décrétant l'application d'un code pénal particulier, alors qu'une loi unique pour tout le pays devrait en principe être un facteur d'unité. Le Président Béchir réplique qu'il ne fait qu'exécuter la volonté d'Allah, et que si la division du Soudan doit ^{en} être la conséquence alors Dieu le veut ainsi. Le Président accuse ainsi le Colonel John Garang de livrer la guerre, non seulement contre le Peuple Soudanais, mais aussi, et cela est plus grave, contre la volonté d'Allah. A l'opposé, le Commandant en chef de la SPLA affirme se défendre contre l'imposition de la charia à des non-musulmans, et lutter contre la volonté du Gouvernement de Khartoum de favoriser la " sécession " du Nord. Dans cette interminable croisade, chacun a ses alliés. Le pouvoir central a derrière lui les sectes religieuses intégristes, et ... l'Irak, alors que le Colonel Garang s'appuie sur les tribus du Sud ainsi que sur certains Pays voisins, notamment le Kenya et l'Uganda.

Relations avec l'Egypte

Il y a noter que dans cette dispute l'Egypte, le grand voisin du Soudan ne cache pas ses sympathies envers la SPLA, pour des raisons purement " stratégiques ". Le Caire soutient en effet l'instauration d'un Etat Laïc au Soudan, parce que l'intégrisme musulman risquerait de gagner la Basse-Egypte et constituer une menace contre l'Etat égyptien. De plus, un Etat Laïc au Soudan est crédité des ouvertures politiques nécessaires à la coexistence pacifique entre les Nationalités qui peuplent le plus grand pays d'Afrique (en superficie : le Soudan) et l'Egypte serait heureuse de voir " sa profondeur stratégique en paix ". Le développement économique de l'Egypte en dépend. Le percement du Canal de Jonglei, qui devait accroître le débit du Nil en Egypte, a été abandonné à cause de l'imposition de la loi coranique. Les autorités égyptiennes ne sont pas

disposées à se résigner à l'idée que Dieu veut ainsi que des limites soient imposées de l'extérieur au développement des potentiels agricoles (irrigation) du Pays, sous prétexte qu'Allah veut que la charia soit instituée en code pénal au Soudan.

Pour leur part, les membres de la junte de Khartoum ont joué à fond la carte des rivalités égypto-libyennes au Soudan. Le Général Béchir a annoncé cette année l'entrée en vigueur de la charte d'intégration entre le Soudan et la Libye, une réplique de l'intégration qui existait avec l'Egypte, du temps du Maréchal Nimeri. L'Egypte a pris sur elle, la responsabilité de circonscrire cette intégration, en opérant un rapprochement avec la Libye, pour limiter au minimum les effets de cette coopération " stratégique ". Les rencontres successives entre les Chefs d'Etat de la Libye et de l'Egypte s'inscrivent dans cette vision.

Rôle du Soudan dans les visées arabes sur l'Afrique

La diplomatie africaine du Soudan est centrée sur la guerre civile qui sévit dans le Sud, et que Khartoum ne peut pas mener sans un appui solide de la Libye et de l'Irak. Cette aide arrive sous des formes multiples, et il est à souligner que l'aide financière constitue un élément important, qui permet à l'Etat Soudanais de ne pas sombrer dans l'insolvabilité. Les puissances occidentales, dont l'ancienne puissance coloniale, exercent des pressions sur le Gouvernement Soudanais, pour le pousser à rechercher une solution politique. Or pour Khartoum, une solution politique, qui s'articulerait sur l'abandon de la charia et de la guerre pour l'islamisation du Sud, - une telle solution amènerait les pays arabes à ré-examiner la nature et la quantité de l'aide financière au Soudan. Et voilà le premier dilemme !

La deuxième impasse tient au fait que le Soudan constitue une pièce centrale de la diplomatie libyenne au Tchad. La présence des troupes françaises et le renforcement de la défense tchadienne dans le nord, frontalier avec la Libye, exclut la poussée libyenne vers Ndjamena suivant l'axe Nord-Sud. Le ventre mou se trouve donc du côté Est, vers la frontière soudanaise. La présence de légions islamiques libyennes dans le DARFOUR soudanais est tolérée par les autorités de Khartoum, contre l'aide financière et militaire de Tripoli.

De même, les Pays arabes qui étaient coalisés pour la " libération " de l'Erythrée n'auraient rien pu faire sans l'aide du Soudan. Aujourd'hui, l'Erythrée libérée possède une administration provisoire " indépendante " de l'Ethiopie. Le rôle du Soudan dans la mise en oeuvre des visées arabes sur l'Afrique est donc de la plus haute importance.

La diplomatie soudanaise a traversé des moments extrêmement difficiles lors de la guerre du Golfe, au début de l'année. Après la conquête du Koweït par les troupes irakiennes, Khartoum a tiré les conséquences immédiates de la situation. Comme le Koweït ne pouvait pas bouter l'envahisseur hors de son territoire, le Soudan a vite fait d'oublier l'aide financière du Koweït, et a pris fait et cause pour l'Irak, dans l'espoir que l'occident allait également accepter la disparition de l'Etat Koweïtien.

Les diplomates estiment que le Président Georges Bush aurait probablement accepté le fait accompli irakien au Koweït, mais qu'il était hors de question d'acquiescer à ce que les ressources financières et énergétiques du Koweït tombent aux mains d'un dictateur lunatique, qui promettait de les utiliser contre les intérêts de l'Amérique. C'est ce que les autorités du Soudan n'ont pas compris.

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que le Soudan s'est mis du mauvais côté, alors que l'Ethiopie et l'Egypte se sont rangés du côté de la coalition anti-irakienne, chacun pour des raisons dictées par les intérêts nationaux. Quoi qu'il en soit, Addis Abéba et le Caire étaient ostensiblement heureux du mauvais calcul du Soudan. Mais Allah est vraiment grand : le Général Béchir a survécu au désastre de la crise du Golfe alors que le Colonel Mengistu a été obligé de céder son fauteuil et fuir à l'étranger, après avoir été trahi par son nouvel allié, les Etats-Unis.

Après la crise du Golfe, le Soudan (tout comme les autres Pays arabes non producteurs de pétrole et qui ont eu la mauvaise idée de soutenir l'Irak) fait l'objet de mesures financières " punitives " de la part des monarchies victorieuses du Golfe. Les principaux pays visés sont : le Soudan, la Mauritanie et ... l'OIP. Les travailleurs soudanais qui étaient dans le Golfe se font " rapatrier " sans ménagement et l'aide financière n'est plus consentie au Soudan comme auparavant.

Le Soudan et la chute du DERG

Le démantèlement du régime du DERG en Ethiopie a donné lieu à une spectaculaire normalisation des relations éthio-soudanaises. C'est que les maquisards tigréens qui ont pris le pouvoir à Addis Abéba avaient reçu une aide inestimable du Soudan, qui se faisait un devoir de soutenir les rebelles éthiopiens pour payer à l'Ethiopie l'aide qu'elle fournissait à la SPLA. Le premier acte de reconnaissance du nouveau régime

.../...

éthiopien fut de faire limoger le Secrétaire Général Adjoint de l'OUA, l'éthiopien Yilma Tadesse, coupable d'avoir été l'Ambassadeur du Président Mengistu à ... Khartoum.

Pour aider à la consolidation du Nouveau Régime, le Général Omar Hassan El Béchir a tenu à autoriser le rapatriement en Ethiopie des 50.000 soldats de "l'ex-Revolutionary Army" du DERG, qui s'étaient réfugiés au Soudan peu avant l'effondrement du régime de Mengistu. Ces soldats pouvaient constituer une menace sérieuse contre le Gouvernement d'Addis Abéba, tout comme ils représentaient un formidable moyen de pression sur le nouveau régime éthiopien. Dans un geste de bonne volonté envers Addis Abéba, le Président Béchir a renoncé à ce moyen de pression, tout en tranquilisant son nouveau collègue éthiopien, Monsieur Meles ZENAWI.

Bien plus, le Président du Soudan a été le premier Chef d'Etat Etranger à fouler le sol éthiopien après le départ du Colonel Mengistu. Il a effectué une visite officielle de 3 jours à Addis Abéba, alors que l'Ethiopie n'était manifestement pas encore prête pour recevoir " convenablement " des dignitaires étrangers. Le protocole d'accueil a dû être abrégé, la garde d'honneur et l'exécution des hymnes nationaux supprimés. La visite a eu lieu dans la plus grande cordialité mais elle a été boudée par les habitants de la capitale. Il faut bien comprendre leur attitude : le Soudan du Président Béchir a aidé l'Ethiopie à se désintégrer et seuls ceux qui ont hérité du pouvoir peuvent lui en savoir gré. Le reste de la population n'a aucun sentiment de gratitude envers le Soudan, qui est rendu responsable, en partie, de ce qui est arrivé en Erythrée. L'arrivée du Chef de l'Etat soudanais à Addis Abéba au mois d'Octobre a été ressentie par une partie importante de la population comme une provocation, alors que la proximité du Soudan et de l'Ethiopie est un facteur incontournable, qu'il faudrait mettre à contribution pour la coopération entre les deux pays.

Le Soudan et la politique de bon voisinage

Les autorités soudanaises viennent en tout cas de réussir une remarquable percée diplomatique. Tous les voisins du Soudan lui étaient hostiles, à l'exception de la Libye, qui elle même était plus patronale que fraternelle avec Khartoum. Mais depuis le renversement des Présidents Hissène Habré et Mengistu Haile Mariam, le Soudan peut se targuer d'avoir équilibré les relations avec ses Voisins. Les régimes tchadien et éthiopien sont des régimes amis. Au Nord-Est, le Soudan a un nouveau voisin, l'Erythrée, qui lui doit jusqu'à son existence. Les relations difficiles ne restent qu'avec le Kenya, l'Uganda, le Zaïre et Centrafrique. Quant à l'Egypte, elle se livre à un exercice d'équilibrage diplomatique au point qu'on aurait du mal à classer le Caire parmi les ennemis du Soudan.

Relations Rwando-Soudanaises :

Les relations entre notre Pays et le Soudan sont des relations normales. L'Ambassade du Soudan à Addis Abéba sert d'antenne de transmission entre l'Ambassade du Rwanda au Soudan avec résidence en Ethiopie et le Ministère des Affaires Etrangères à Khartoum. L'Ambassadeur du Rwanda au Soudan Monsieur RUKIRA Isidore Jean Baptiste vient d'être appelé à d'autres hautes fonctions avant d'avoir pu présenter ses Lettres de Créance. Le nouvel Ambassadeur du Soudan à Addis-Abéba, très influent en Ethiopie, semble avoir reçu l'instruction d'avoir des relations suivies avec l'Ambassade du Rwanda. Dans le cadre de l'échange d'information, il nous a révélé l'existence d'une coopération entre la SPLA et le FFR.

Des étudiants rwandais continuent d'arriver au Soudan pour suivre des études dans les centres supérieurs d'enseignement d'obédience islamique, mais dispensant un enseignement technique classique. Enfin, la BADEA, qui finance plusieurs projets de développement au Rwanda, fonctionne toujours à Khartoum.

.../...

3. SOMALIE

La situation politique en Somalie est des plus confuses. Après la fuite du Président Mohammed Siad Barre de la Villa Somalia, le pays a été livré à lui-même, et à des bandes armées obéissant à divers commandements tous agissant dans des contradictions et dévoués aux intérêts de groupes ethniques.

Le Président Mohammed Siad Barré s'est retranché dans le Sud, où il prétend régner en qualité de Chef de l'Etat Somalien. Il réside dans la région ayant comme chef lieu la ville portuaire de Kismayu. L'incapacité du Gouvernement intérimaire de Mogadiscio de réduire "la rébellion" du Président Siad Barré a poussé les autorités de la capitale à penser que le Kenya aide le Président déchu. Première complication diplomatique

La capitale somalienne est actuellement divisée en deux secteurs hostiles, l'un obéissant au Président ALI MAHDI MOHAMED et l'autre sous les ordres de l'ancien commandant de l'armée, passé à l'opposition et ayant porté le Président intérimaire au pouvoir, le Général Mohammed Farah AIDID.

A côté de cette désintégration de l'autorité centrale, il faut compter une autre complication diplomatique avec ses conséquences internationales : la sécession du Somaliland. A Abuja (Nigéria), l'OUA a adopté une résolution pour soutenir l'unité et l'intégrité territoriale de la Somalie, celle-là même qui avait émis des réserves en 1964 sur l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

A l'époque, la Somalie ne pouvait pas souscrire au principe de l'intangibilité des frontières coloniales, parce qu'elle voulait d'abord récupérer des territoires "Somalis" situés dans le Nord du Kenya et à l'EST de l'Ethiopie.

.../...

La résolution adoptée à Abuja n'a cependant pas pu empêcher la proclamation de l'Etat indépendant du Somaliland, qui n'a pas encore enregistré de reconnaissance internationale, mais dont personne ne conteste la viabilité politique et économique, devant la désintégration de l'ancienne Somalie.

Le Mouvement National Somalien, qui est à la base de cette sécession, n'est guère inquiet par une éventuelle re-conquête au profit de la Somalie, dans la mesure où cette dernière est fort occupée par les déchirements entre différentes factions, qui veulent d'abord s'adjuger la légitimité internationale. Cette situation ne fait que consolider le fait accompli dans le Somaliland, où le MNS vient de lancer des programmes de reconstruction - avec l'aide d'agences internationales bénévoles.

L'indépendance du Somaliland décriée par l'OUA, semble devoir se faire contre vents et marées, et profiter d'un environnement favorable: c'est la seule région de l'ancienne Somalie qui est en paix. Djibouti qui lui est voisin, ne voit pas d'un mauvais oeil ce fait accompli, s'il peut empêcher l'arrivée massive de réfugiés somaliens qui menaceraient son équilibre démographique précaire. Enfin, la sécession de l'Erythrée, également voisin, fait du cas de Somaliland une situation aussi acceptable que celle de l'Erythrée.

D'ailleurs, les autorités du Somaliland ne sont pas pressées d'obtenir la reconnaissance internationale: elles attendent tranquillement pour voir comment le cas érythréen sera réglé.

Dans les milieux diplomatiques à Addis Abéba, siège de l'OUA, une idée fait son chemin avec la collaboration active du Ministère éthiopien des Affaires Etrangères: que l'OUA s'abstienne d'adopter une résolution soutenant l'intégrité territoriale de l'Ethiopie, dans la mesure où la sécession de l'Erythrée se fait avec la complicité non violée des nouvelles autorités d'Addis Abéba. Cette prudence fermement recommandée à l'OUA s'appuie sur l'argument selon lequel l'OUA se mettrait dans l'embarras en adoptant une résolution qui serait par la suite contredite par les résultats du référendum d'auto-détermination, attendu dans une année et demie.

.../...

Cela étant, cette prudence devra également s'appliquer au Somaliland, dont la sécession ne peut pas être réprimée par l'OUA. De plus le Somaliland semble devoir devenir l'interlocuteur obligé de l'Ethiopie et de Djibouti du moins pour les questions de sécurité les concernant. Le Président Meles ZENAWI, qui veut lancer une initiative diplomatique régionale sur le problème de l'aide humanitaire d'urgence, ne peut pas se tourner vers Mogadiscio où il n'y a plus de loi ni de représentation. Même si l'Ethiopie ne reconnaît pas le Somaliland, il s'établira entre les deux un modus operandi, des arrangements de sécurité et de transport, pour permettre à l'initiative diplomatique éthiopienne de fonctionner. La capitale, Mogadiscio, en ruine, vient d'assister à une dernière explication entre le Président Intérimaire, Mr. Ali Mahdi Mohammed, et son rival, le Général Mohammed Farah AIDID, qui a annoncé le 18/11/1991 avoir pris le contrôle de toute la capitale, à l'issue de violents combats qui ont duré 3 jours. Beaucoup de partisans du Président ad intérim auraient rejoint les rangs du nouvel homme fort, le Général AIDID. Ce ralliement apporte un soulagement relatif aux habitants de la capitale et à l'USC (le congrès somalien unifié) dont la scission consécutive aux rivalités entre les deux leaders, avait divisé la capitale en deux secteurs hostiles, communiquant aux moyen de tirs automatiques et des échanges à l'arme lourde.

Le Général AIDID, déssident de première heure, est resté plus de 5 ans en Libye comme Ambassadeur du Président Siad Barré. De retour au pays, il est entré en rébellion ouverte, jusqu'au moment où il a pu mettre le Président Siad Barré en fuite, après avoir détruit une partie de la capitale. Par fausse modestie, il s'effaça devant Mr. Ali Mahdi Mohammed, dans l'espoir que la popularité de cet homme d'affaires prospère de la capitale, allait rapidement pacifier Mogadiscio. Mais le Président intérimaire, dont l'autorité ne dépassait pas les faubourgs de la capitale tenta d'eclipser son bienfaiteur, en voulant s'imposer sur ce réduit en ruine. Il monta ainsi lui même le drame qui vient d'aboutir à sa fuite, avec des dégâts matériels en plus, y compris à l'Ambassade d'Italie, dont les diplomates ont également trouvé refuge dans les locaux de l'organisation " Médecins sans frontières".

.../...

La Somalie est désormais scindée en trois Entités distinctes : la Somaliland, la Région sous le contrôle des factions armées en poste à MOGADISCIO, la Région sous contrôle de l'ancien Président SIAD BARRE qui a installé son pouvoir à KISMAYU.

Les convulsions politiques ethniques et la guerre civile en SOMALIE, Etat complètement désintégré, sont loin de prendre fin. Il faudra plusieurs années avant l'instauration de la Paix dans ce Pays de la Corne de l'Afrique, pays qui risque de ne pas retrouver l'Unité.

.../...

4. DJIBOUTI :

La République de Djibouti, située au Nord-Est de l'Ethiopie et au Nord-Ouest de la Somalie, se trouve dans une zone de violentes turbulences, qui secouent frénétiquement son édifice fragile. Comble de malheur, Djibouti vient de se retrouver brusquement en face de deux nouveaux voisins : la République de Somaliland et l'Erythrée, deux nouvelles entités sécessionnistes.

Avant les événements de cette année dans la Corne de l'Afrique, Djibouti avait des relations " excellentes " certes, mais difficiles avec chacun de ses voisins : l'Ethiopie et la Somalie, qui voulaient tous poser en protecteurs bénévoles du petit Etat, peuplé d'Afars et d'Issas. Devant l'impossibilité de tenir ses puissants voisins à équidistance, Djibouti s'est mise, dès l'indépendance, sous la protection de la France, ancienne puissance coloniale, qui maintient une force aéro-navale d'environ 4.000 hommes dans la capitale.

Pour mieux comprendre les problèmes de l'existence de Djibouti, il faut remonter à la fin du 19e siècle, au moment où l'Empereur Ménélik concéda aux français le territoire des Afars en échange contre la construction du chemin de fer franco-éthiopien qui devait par la suite devenir éthio-djiboutien.

Ainsi, les Afars de Djibouti ont toujours le coeur tourné vers Addis Abéba, tandis que les Issas, qui se retrouvent également dans l'actuel Somaliland, et même en Ethiopie penchent plutôt vers la Somalie.

L'équilibre instable qui avait été maintenue jusqu'à présent, même au moment de la guerre éthio-somalienne pour l'OGADEN, vient d'être bousculée par l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés, tant éthiopiens que somaliens, et par la désintégration de l'Etat somalien. Le poids démographique des réfugiés, les rivalités Afars/Issas, la présence des troupes françaises, l'émergence de deux nouveaux voisins qui se disent plus viables que Djibouti et du chemin de fer (pour l'Ethiopie), tous ces éléments réunis en même temps développent des pressions énormes sur le fragile régime du Président Hassan Gouled, pressions qui le poussent à l'essoufflement.

L'Erythrée et la République de Somaliland affirment en effet que le problème de leur viabilité comme entités politiques et économiques indépendantes ne se pose pas, s'il est admis

.../...

que Djibouti est viable. Aussi, les deux états sécessionnistes se posent en partenaires incontournables de Djibouti qui n'a pas les moyens d'imposer un embargo contre eux, comme le souhaiteraient ses autres voisins éthiopiens et somaliens, ainsi que l'Afrique entière, effrayée par la réurgence des sécessions, après le Katanga et le Biaffra.

La France dont l'aéro-navale joue un rôle de dissuasion contre une tentative classique d'invasion (par l'Ethiopie ou la Somalie), n'a pas les moyens de faire la police dans le désert toride, sans être accusée d'ingérence dans les affaires intérieures de son protégé même si c'est sur invitation de celui-ci. Quant bien même la France aurait la volonté et les moyens de le faire, la vérité est que Paris aimerait bien que les choses ne se détériorent pas au point de l'y contraindre.

Le problème des Afars d'Ethiopie est également un sujet d'inquiétude pour les autorités de Djibouti. Le sultan des Afars clame que tous ses sujets lui doivent obéissance, qu'ils se trouvent à Djibouti, en Erythrée ou en Ethiopie. Et son appel mobilise les Afars pour l'unité de la Nation Afar écartelée entre les trois pays. La démarche consiste à demander aux Afars d'ignorer les frontières internationales et de se mouvoir librement, et au besoin par la force, à l'intérieur du territoire Afar qui s'étend sur les 3 Etats. Ces nomades armés très attentifs aux appels de leur sultan, et qui sont en rébellion larvée contre les nouvelles autorités éthiopiennes, menacent la sécurité de Djibouti.

Il y a enfin la question de l'approche régionale que le Gouvernement du Président Meles ZENAWI veut faire prévaloir pour l'aide d'urgence aux réfugiés et aux victimes de la sécheresse, qui sont très nombreux dans la Corne de l'Afrique.

Le chef de l'Etat éthiopien a pris l'initiative de cette diplomatie régionale de l'aide d'urgence parce que l'Ethiopie n'a plus d'accès à la mer, et parce qu'il y a le port et le rail entre Djibouti et Addis Abéba. La remise en valeur des infrastructures portuaires et ferroviaires de Djibouti pour venir en aide aux sinistrés des guerres sanglantes de la Corne de l'Afrique cache mal le désir d'Addis-Abéba de prouver aux érythréens que l'Ethiopie peut se passer d'Assab, et les inviter à réfléchir sérieusement sur l'intérêt qu'ils auraient à développer un arrangement politique d'association avec l'Ethiopie, s'ils veulent que le port d'Assab puisse approvisionner le hinterland, dont le marché grand de 50 millions d'âmes pourrait être détourné au

profit de Djibouti. Mais là aussi, Djibouti est sollicitée pour servir d'instrument aux mains des nouvelles autorités éthiopiennes afin de réaliser un objectif politique et diplomatique qui n'intéresse qu'Addis Abéba, alors que Djibouti doit se contenter d'avantages purement économiques.

Le Président Hassan Gouled Aptidon, qui a effectué une visite officielle en Ethiopie du 4 au 6 Novembre, est rentré à Djibouti après avoir conféré avec son homologue éthiopien de tous ces problèmes. Il est important de noter que le chef de l'Etat de Djibouti est reparti après avoir compris que son pays ne saurait rester pour longtemps, à l'abri des violences qui secouent la Corne de l'Afrique. Deux semaines environ après son retour dans son pays, des " rebelles Afar ", fortement armés, lancent une attaque dans le Nord-Ouest de Djibouti. L'attaque est tellement sérieuse que le Président déclare la mobilisation des jeunes, pour repousser l'ennemi.

Les combats dureront 3 jours, et l'armée de Djibouti reprendra la situation en main après avoir arrêté une centaine de " rebelles Afars " venus d'Ethiopie. L'ancien premier ministre de Djibouti, Ahmed Dini, lui-même Afar, dira cependant de son côté que ces Afars ne sont pas venus d'Ethiopie, et qu'ils ont des revendications que le Gouvernement préfère contourner en les déclarant étrangers. Cela ne fait qu'ajouter à la confusion, dans la mesure où pour les Afars il ne peut-être question d'être étrangers en pays Afar, qui s'étend sur des étendues des territoires de Djibouti de l'Ethiopie et de l'Erythrée.

Les Afars cherchent à forcer les élections pour prendre le pouvoir à Djibouti, où ils s'estiment majoritaires, devant les Issas, qui eux, n'ont plus derrière eux le poids politique de la Somalie pour imposer leur loi.

Du côté gouvernemental, on mesure maintenant, plus qu'avant, que la rupture de l'équilibre entre la Somalie et l'Ethiopie doit entraîner Djibouti dans un jeu de ré-équilibre qui profite de l'Ethiopie, qui, ayant perdu l'Erythrée, voit Djibouti comme le seul débouché à la mer qui lui reste - alors que c'est un pays souverain.

.../...

Quant à l'aéro-navale française, elle ne peut fournir que la logistique et éviter une intervention directe dans une lutte où la confusion est entretenue à dessein, pour que Paris n'ait pas à y voir une agression extérieure.

Enfin, un fait est sûr et certain : les intérêts stratégiques de la France amèneront la Puissance Française à mettre tout en oeuvre pour défendre corps et âme la survie, l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale de Djibouti qui sans cette protection d'outre-mer serait condamnée à la désintégration et à la disparition de la carte de la Corne d'Afrique, au profit de l'"AFARLAND" et de la "SONALILAND".

.../...

CHAPITRE III : ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE NOTRE JURIDICTION

1. ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE :

1991 : L'Année de la Communauté Economique Africaine.

Après plusieurs sessions de laborieuses négociations au sein du Comité Directeur Permanent, le Traité instituant la Communauté Economique Africaine a enfin été soumis au Conseil des Ministres pour adoption; il a été signé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet de l'OUA à Abuja, la capitale fédérale du Nigéria en date du 3 juin 1991.

Il aura fallu une vingtaine de sessions ordinaires et une session du Comité Plénier pour mettre au point ce texte de 106 articles. La signature de ce Traité a bel et bien été l'évènement historique figurant parmi les remarquables de l'année 1991 à côté des conférences nationales et des bouleversements qui ont secoué la Corne de l'Afrique. L'enthousiasme qui a marqué le moment de la signature du Traité n'a pas pu continuer pour caractériser aussi la procédure de ratification que chaque pays doit individuellement mener. Au moment de la rédaction de ce rapport, soit plus de 4 mois après cet acte solennel accompli à Abuja, seuls le Ghana et les Seychelles ont ratifié le Traité. Son entrée en vigueur est conditionné par la ratification par les 2/3 des Etats membres de l'OUA. Cela risque de prendre du temps, les Pays africains ayant actuellement d'autres priorités. Même si les ratifications devaient se réaliser beaucoup plus vite, il serait illusoire de vouloir appliquer les dispositions du Traité à des pays en convulsions ou même en voie de désintégration. Le Libéria, la Somalie, l'Ethiopie, Madagascar, le Zaïre, et bien d'autres doivent d'abord se refaire en tant qu'Etats, avant d'entreprendre des engagements internationaux. Ce pessimisme, qui est présent au siège de l'OUA, ne peut pas être tempéré par le temps et les efforts qu'il faut encore consentir pour élaborer, adopter, signer et ratifier les protocoles. A cela, il faut ajouter les moyens financiers. La rentrée des contributions dues par les Etats membres au budget de l'OUA posait déjà un inquiétant problème. Seuls quelques pays, dont le Rwanda, exprimaient leur fidélité et leur foi en l'OUA, en se faisant un honneur d'être à jour dans le versement des contributions. Pour certains Etats membres, le problème se posait en termes de priorités politiques et budgétaires. Les contributions étaient d'abord versées au système des Nations Unies, puis à certaines organisations sous régionales, et enfin, si le budget n'était pas épuisé, à l'OUA. Ainsi il y a des Etats qui totalisent plus de 10 ans d'impayés. Mais aujourd'hui, les choses ont changé et la situation s'aggrave : le problème n'est plus une question de priorité mais celle de la disponibilité de fonds. Le Rwanda par exemple, à cause de la guerre l'agression dont il est victime, commence à accumuler quelques arriérés de contributions, à cause des difficultés budgétaires presque insurmontables auxquelles le Pays se trouve confronté.

De nombreux Etats risquent de se retrouver dans la même cas lorsqu'ils ne sont pas dans une situation plus grave. On peut citer de nouveau : le Zaïre, la Somalie, Djibouti, Libéria, le Madagascar, etc... Les quelques pays stables sur le continent seront réticents à jouer le rôle de locomotive, pour entraîner dans le mouvements les partenaires " malades", en supportant pratiquement seuls, le poids du budget de l'OUA et de la Communauté Economique Africaine. L'Organisation risque de traverser une période de grande tempête budgétaire.

1991 : Une année de fortes turbulences :

De violentes convulsion internes et des guerres non déclarées ont secoué le continent au cours de l'année sous revue. Des scène d'une rare violence ont eu lieu au Mozambique, en Somalie, en Ethiopie, Rwanda, au Libéria, au Mali, au Niger, ainsi qu'entre le Sénégal et la Mauritanie, au Soudan, au Tchad, au Cameroun, en Algérie, au Kenya et même dans le très " stable" Nigéria etc... S'il est admis, d'une manière générale, que ces explosions de violences avaient des ralents de frustrations politiques, économiques, sociales et/ou culturelles internes, il est aussi évident que chaque fois, il y a eu un coup de main extérieur. La crise économique généralisée aggravée par le poids de la facture pétrolière consécutive à la crise du Golfe, les problèmes de la dette extérieure (et intérieure) et des produits de base dont les prix ont chuté, ainsi que les ajustements structurels ont bousculé un équilibre précaire qui régnait en Afrique, générant des troubles politiques, et des manifestations sociales ayant débouché souvent sur les affrontements violents.

Dans certains cas, le tissu socio-politique a trop vite cédé. Dans d'autres, le pouvoir politique s'est accroché solidement sur l'ordre ancien, mais de très profondes gestations sont encore à l'oeuvre et il serait hasardeux de prévoir si les régimes en place pourront tenir longtemps devant les pressions qui se font de plus en plus puissantes en faveur du changement. On remarque ainsi qu'il y a un certain nombre de pays dans lesquels les spécialistes de l'agitation politique disent que la situation est " mûre ". Le Kenya, le Cameroun, le Burkina Faso et l'Algérie font partie de ce groupe. La poussée vers le renversement de l'ordre ancien se fait de plus en plus bruyante, tandis que le pouvoir en place se sent suffisamment fort, mais est incapable d'orienter le cours des événements.

Dans d'autres pays, et à la faveur d'un ajustement structurel appliqué en douceur sans bouleverser les valeurs anciennes, le mouvement de fronde est présent mais est encore timide.

.../....

En cette fin d'année le cas de la Zambie, du Bénin, du Togo, de Sao-Tomé et Príncipe, du Congo et des îles du Cap Vert, est tout à fait particulier. Les régimes ont cédé leurs prérogatives à la " souveraineté " de la Conférence Nationale, ou le changement sans violence s'est opéré à faveur d'élections libres et honnêtes.

Au Libéria, et en Somalie, il y a changement pour le pire, tandis qu'en Ethiopie, le pays a vécu une véritable catastrophe historique, pour reprendre les mots de l'ex-président Mengistu HALLE-MARIAM. Après une guerre civile d'environ 30 ans en Erythrée et de 15 ans au Tigré, le Pays a perdu sa province maritime, à savoir l'Erythrée qui couvre 125.00 km² et 1000 km de côtes ; son armée de 500.000 hommes a été démantelée; son élite intellectuelle a été obligée d'aller chercher fortune à l'étranger; les membres de la classe dirigeante sont emprisonnés dans les " centres de rééducation " pour collaboration coupable avec le régime du DERG; enfin le sens même de la nation éthiopienne, une et millénaire, n'est plus pris en considération. Tout y est pratiquement à refaire sous les insignes du nouveau régime qui prêche la Paix et la Démocratie. C'est sur fond d'un tableau aussi peu brillant que l'OUA a lancé une campagne de réflexion qui lui permettrait de se donner une nouvelle mission, après celle de la décolonisation qui vient d'être menée à terme avec l'Indépendance de la Namibie.

Cette nouvelle mission devrait avoir pour substance l'effort de mise en oeuvre du Traité portant création de la Communauté Economique Africaine. Cependant, avant de se lancer sur cette voie, l'OUA, se trouve en face de difficultés énormes : celles imposées par la réalité des conflits armés et des convulsions politiques dans un grand nombre de Pays Africains. Ainsi la transition, entre les objectifs inscrits dans la Charte constitutive, et les nouvelles orientations que l'OUA veut se donner, ne se fait pas sans acrocs. De prime à bord, la nouvelle mission de l'OUA semble devoir se résumer au développement et à la coopération entre les Etats membres, qui se trouvent être les objectifs de la Communauté Economique Africaine. Le volet politique, duquel l'organisation continentale tire son prestige international, semble quant à lui devoir embrasser, en plus de l'Afrique du Sud (qui n'est pas à décoloniser mais qui est encore à " libérer "), la médiation pour la résolution de conflits entre les Etats ou l'intérieur des Etats.

Mais c'est là une entreprise extrêmement délicate, qui exige du Secrétaire Général une profonde connaissance des problèmes, une impartialité à toute épreuve, et surtout, le doigté nécessaire pour ne heurter aucune susceptibilité d'aucune partie en cause.

.../...

De cette façon, les énergies du Secrétariat Général risquent d'être déviées de ladite nouvelle mission pour être noyées dans l'effort d'arbitrage des conflits. C'est un service ingrat qui de surcroît risque de compromettre davantage la crédibilité de l'OUA.

Le crédit international de l'OUA tient en effet plus de ses réunions annuelles au Sommet, organisées avec éclat suivant un protocole bien rôdé et non de hauts faits enregistrés notamment dans la gestion des conflits. Il a fallu, dans la plupart des cas, recourir à la médiation des puissances extérieures, l'OUA s'étant chaque fois empêtrée dans l'incapacité d'aider les concernés à résoudre les problèmes de leurs Pays. Malgré la désignation d'un Comité Ad Hoc de Chefs d'Etat, l'OUA a été incapable de trancher le conflit Tchad-Libye, le conflit ugando-tanzanien, le conflits Sénégal-Mauritanie et le différend Sénégal-Guinée Bissau, etc... Il a fallu laisser les événements aller eux-même vers leur dénouement ou recourir à la Cour de la Haye. Dans les conflits internes, l'intervention de l'OUA a envenimé les choses au Libéria; en Somalie l'OUA n'a pas pu être crédible devant des factions armées. Dans le cas du Rwanda, l'OUA n'a pas été en mesures de dire qu'il s'agit d'une agression externe, allant jusqu'à fausser l'équation en acceptant qu'il y a une guerre civile alors qu'une équipe de l'OUA ayant en charge la supervision des opérations du GOM a séjourné dans le pays en paix civile pendant environ 6 mois ! Il y a donc à l'OUA un problème de maturité. Par ailleurs les structures de l'Organisation sont telles que le Secrétaire Général, pour s'assurer de sa réélection, se sent, dans son intérêt personnel, obligé de ménager " les grands électeurs ", et ce qu détrimet de l'équité et du droit international. Voilà les conditions dans lesquelles l'Afrique, sous l'égide de l'OUA, se présente à l'aube du 21e siècle!

Relations entre le Rwanda et l'OUA :

Depuis la création de l'OUA, le Rwanda est l'un de ses plus fidèles soutiens. Il contribue régulièrement à son budget annuel, alors que d'autres pays plus nantis totalisent plusieurs années d'arriérés de contributions. Notre pays est cependant sous-représenté au sein du personnel du Secrétariat Général de l'OUA. Présentement, il n'y a qu'un cadre de la catégorie des professionnels, Monsieur KINUMA Faustin. Cadre mûr, calme, et très compétent, Monsieur KINUMA vient d'être promu au grade de P5, et affecté au poste de Directeur des Finances. Il laisse vacant son poste de chef de la Division de la Coopération Economique (EDECO) après y avoir piloté de bout en bout le projet de création de la Communauté Economique Africaine. Deux secrétaires bilingues rwandaises oeuvrent également au sein du Secrétariat.

.../...

Il s'agit de Mlle MUTAMULIZA Immaculée et de Madame GASANA Suzanne. Au cours de l'année sous revue le Rwanda a perdu deux postes à savoir celui qu'occupait le Docteur NSANZIMANA Sylvestre appelé aux hautes fonctions de Ministre de la Justice d'abord et de Premier Ministre actuellement, ainsi que celui qu'occupait feu HAGUMIMANA Gabriel (P3) décédé en juin 1991. Auparavant le Rwanda avait enregistré la perte du poste de Directeur de Cabinet qu'occupait Monsieur BARAYAGWIZA Jean Bosco. Par le télégramme officiel n°ARA/163/91 du 11 septembre 1991 l'Ambassade a fait parvenir au département une liste de postes vacants, ouverts à la compétition des Etats membres, selon les règles en vigueur. Il serait souhaitable que les candidats présentés par notre pays disposent de références académiques et professionnelles solides, pour pouvoir accéder à certains de ces postes.

Sur le plan politique, nos relations avec l'OUA ont subi une forte érosion, à cause de la guerre des Inyenzi-Inkotanyi. Invitée par les Chefs d'Etat de la Région pour une mission de paix au Rwanda, l'OUA s'y est lancée corps et biens, avec un enthousiasme louable, mais sans prendre les précautions adéquates, pour s'imprégner d'abord des origines et des motivations qui se profilent derrière l'attaque lancée contre le Rwanda le 1er octobre 1990 par des envahisseurs venus de l'Uganda et recrutés dans la NRA.

La mission de l'OUA, dirigée par un Général de Brigade tanzanien, Monsieur HASHIM MBITA, a lamentablement échoué. Elle a été retirée du théâtre des opérations après avoir faussé les données du problème, mécontenté le pays agressé, et entamé le crédit dont l'OUA jouissait auprès du Rwanda. La mission du Général MBITA n'a réussi que dans une approche lamentable : celle de présenter l'Uganda comme innocente et victime d'accusations mensongères du Rwanda, le pays agressé. Ces affirmations du Représentant Personnel du Secrétaire Général de l'OUA ont été faites dans un rapport adressé aux Chefs d'Etat de la région (Uganda, Tanzanie, Burundi, Rwanda, Zaïre) et au Président en exercice de l'OUA. Il s'agit d'un rapport mal fait et fortement teinté de partialité. Résultat : le Sommet de Gbadolité a désavoué la mission en la retirant. Conséquence : au Secrétariat Général de l'OUA, il y a un sentiment compréhensible de frustration et d'impuissance. Le mal étant fait, et l'OUA voulant se disculper, l'Ambassade est obligé de constater, à son corps défendant, qu'il y a une regrettable tendance à faire endosser la responsabilité de cette frustration au Rwanda, jugé quantité négligeable, devant l'Uganda, véritable responsable, puisque c'est de là que l'agression est venue, et que c'est là que les agresseurs se replient. Ainsi lors des réunions de Chefs de Mission de la Région et du Continent, l'Ambassadeur du Rwanda doit chaque fois élever le ton pour rétablir clairement la vérité et souligner les responsabilités incombant aux agresseurs et à leur complice.

Cette position semble devoir se figer pour longtemps. Le Secrétaire Général de l'OUA en poste demandera une ré-élection et le Président au titre de l'Uganda promet des élections multi-partites dans son Pays seulement en 1994 ! Aussi longtemps que ces acteurs demeurent, rien ne semble pouvoir permettre une " normalisation " entre le Rwanda et le Secrétariat Général de l'OUA, en ce qui concerne le dossier relatif à l'agression des Inkotanyi dont le Rwanda est victime. le Secrétaire Général, Monsieur SALIM AHMED SALIM ne cache pas son amertume dont il attribue la cause à la partie rwandaise, car il est convaincu que du côté du Gouvernement Rwandais il manque la confiance et la bonne volonté pour résoudre le conflit. Il se déclare cependant disposé à faire le suivi du dossier dans la mesure des moyens limités lui consentis, autant dire " sans enthousiasme ".

Questions Politiques :

- La guerre au Rwanda :

L'Organisation de l'Unité Africaine a été impliquée dans la recherche d'une solution au conflit au Rwanda par les communiqués de Mwanza et de Gbadolité. Sa mission était de superviser le cessez-le-feu, décidé entre les forces gouvernementales et celles du FPR. Le Secrétaire Général de l'OUA, Monsieur SALIM AHMED SALIM, a assisté à la signature de l'accord de cessez-le-feu le 29 mars 1991 à NSELE au Zaïre. Il a ensuite déployé une équipe comprenant le Général de Brigade Hashim MBITA (Tanzanie) un fonctionnaire du Département Politique, Monsieur Joseph FELLI (Ghana) et un interprète. Les mauvaises prestations de cette équipe ont conduit à son retrait, sur un constat d'échec de la mission du GOM composé à l'époque des officiers du Zaïre, du Burundi et de l'Uganda. Aujourd'hui, le Secrétaire Général de l'OUA est réticent à prendre en charge la mission lui confiée par le mini-Sommet de Gbadolité. A cause précisément des pauvres performances de l'équipe dirigée par son compatriote le Général MBITA, il voudrait se tenir à l'écart également parce que la question semble complexe, au point que l'OUA aimerait ne plus être impliquée dans une mission qui lui semble impossible. Dans cette affaire le Secrétariat Général de l'OUA est hanté par la peur de devoir enregistrer un deuxième échec. L'on sait que l'OUA a été parmi les premiers à condamner l'agression irakienne contre le Koweït. Mais la condamnation de l'invasion du Rwanda n'a pas été prononcée. Monsieur SALIM AHMED SALIM se contente de déclarer, dans des rencontres bilatérales, que lorsqu'il s'entretient avec le Président MUSEVENI il dit clairement au Chef de l'Etat Ugandais que ce qui a été fait contre le Rwanda est une infraction contre le droit international. Mais paradoxalement il semble que Monsieur SALIM AHMED SALIM accorde sa compréhension au Chef de l'Etat Ugandais, et que le Secrétaire Général est d'avis que la solution du problème posée par cette invasion doit être trouvée au Rwanda et avec le concours exclusif du Gouvernement Rwandais.

Toutes les analyses de la question convergent sur un certain nombre de faits :

- 1° Aucune solution n'est possible sans la coopération de l'Uganda ;
- 2° l'Uganda conduit le problème à l'impasse ;
- 3° La rapatriement des réfugiés est impossible aussi longtemps que la guerre dure, que les Inkotanyi ne veulent déposer les armes et que pas dialoguer avec le Gouvernement sans condition aucune.

Cette Ambassade est d'avis que les pressions exercées contre le Président de l'Uganda ont échoué et qu'il y a lieu de demander au nouveau Président en exercice de tenter de ramener à la raison Monsieur MUSEVENI, en vue de le convaincre d'accorder sa coopération à l'effort de solution du problème qui n'a que trop duré. Certes le Président en exercice de l'OUA, les grandes puissances, les Pays Africains de bonne volonté ont chacun individuellement, tenté de ramener le Président Ugandais à la raison, sans succès. Mais l'on ne peut désespérer: il faut encore une fois tenter la chance. Quant au Secrétaire Général de l'OUA, il avoue lui-même son impuissance et se déclare même " frustré ". Cette frustration fait une érosion considérable sur le crédit et la confiance qui existaient entre le Secrétariat Général de l'OUA et le Rwanda. S'il est vrai que l'un et l'autre ne gagne rien à la situation actuelle, il est aussi évident que cette situation est très préjudiciable aux intérêts du Rwanda. L'OUA, de son côté, est très ennuyé par ce test, dans ses ambitions de médiation et de règlement pacifique des conflits. Objectivement, l'OUA souhaite qu'une solution intervienne, même par miracle, pour qu'elle puisse garder un semblant de crédit auprès des Etats membres. Son échec au Rwanda est de nature à pousser les Etats membres à continuer de se tourner vers les grandes puissances, en vue de résoudre les cas de conflits. Or le Secrétariat estime que c'est là une mission qui revient: d'après Monsieur SALIM AHMED SALIM, recourir aux puissances extra-africaine pousse l'organisation continentale vers la marginalisation et vide la confiance que les Etats membres devraient accorder à l'OUA dont la crédibilité est déjà mise à rude épreuve. Ce problème est réel au niveau du Secrétariat Général où l'on se pose la question de savoir à quoi l'OUA doit servir puisque les Etats membres se trouvent à devoir donner plus de confiance au Quai d'Orsay, au White Hall et au Département d'Etat... Présentement le cas du Rwanda étant d'actualité, pour protéger ce crédit et cette confiance, il y a une forte tentation de faire une fuite en avant, en faisant endosser au Rwanda, la responsabilité

de l'échec. Cette solution, trop facile, est encouragée par l'attitude du Président MUSEVENI, qui est trop important (pour Monsieur SALIM AHMED SALIM) pour faire l'objet d'une condamnation publique. Au siège de l'OUA, et tous facteurs considérés, l'on n'ose pas encore faire le choix difficile : condamner l'Uganda et aliéner les chances de la réélection de Monsieur SALIM AHMED SALIM, ou accepter de s'aliéner le Rwanda en lui faisant supporter toutes les conséquences de cette agression, sous prétexte que KIGALI n'a pas coopéré à la solution du problème.

L'OUA et les autres conflits africains:

Le Secrétariat Général de l'OUA a pris une part active dans la recherche de règlements de tous les conflits en Afrique. Dans chaque conflit, le Secrétariat Général ne manque pas d'exprimer sa profonde préoccupation, et de conseiller aux autorités concernées le maximum de retenue et un engagement franc et ferme de coopérer à la recherche d'une solution pacifique. Mais chaque fois, et malgré les appels lancés, la situation se détériore, et l'OUA est obligée de confesser son impuissance, en s'effaçant devant l'arrivée d'arbitres puissants et beaucoup plus crédibles.

Il y a lieu de souligner cependant que l'OUA continue de défendre les principes inscrits dans sa Charte, notamment l'intégrité territoriale, l'immutabilité des frontières héritées de la colonisation, et la souveraineté des Etats.

Ainsi, le dernier Conseil des Ministres a adopté une résolution soutenant l'intégrité territoriale de la Somalie, sans cependant être en mesure de s'opposer à la sécession du Somaliland. Pour ce qui est du conflit éthiopien qui a pris fin avec l'indépendance de fait de l'Erythrée qui doit être juridiquement confirmée par référendum, c'est le Ministère Ethiopien des Affaires Etrangères qui s'emploie à convaincre l'OUA de la futilité d'adopter une résolution pour soutenir l'intégrité territoriale de l'Ethiopie. Les diplomates éthiopiens ont d'ailleurs inventé une nouvelle façon de présenter le cas érythréen : il ne s'agit pas d'une sécession mais bien d'une auto-détermination.

Au Libéria l'OUA a soutenu les efforts de la CEDEAO et le déploiement de l'ECOMOG. Mais il a fallu une intervention de Washington et de Paris, appuyée par le Président Félix Houphouët Boigny, pour convaincre le Sénégal d'équilibrer la composition de l'ECOMOG, afin de permettre la mise en oeuvre du plan de pacification du Libéria par la CEDEAO. Dans ce conflit, l'OUA a d'abord adopté une politique de participation active, avec l'implication directe du Président en exercice (Monsieur MUSEVENI) et du Secrétaire Général, pour ensuite prendre le profil bas au moment où nonobstant ses bons offices, le conflit a pris un tournant tragique avec l'assassinat du Président Samuel DOE. L'OUA se contente aujourd'hui d'effectuer des missions aux Sommets de Yamoussoukro et dans les pays voisins du Libéria, dans un rôle d'observateur et pour conseiller la modération.

Dans le conflit somalien, le Secrétaire Général a assisté, avec frustration et impuissance, à une auto-destruction d'un Etat membre de l'OUA. L'OUA a participé à une réunion de réconciliation nationale somalienne, tenue en juillet 1991 à Djibouti et qui n'a donné aucun résultat. Face au drame de 4,5 millions de somaliens qui risquent de mourir à cause de la guerre fratricide, le Secrétaire Général de l'OUA s'est vu acculé au rôle de lancer un appel pathétique à la communauté internationale, la priant d'accorder une aide humanitaire d'urgence à la population somalienne, prise dans un tourbillon de violence et un déchaînement de haines tribales impossibles à contenir. Après ce communiqué, l'OUA ne peut rien faire d'autre.

Le conflit Tchad -Libye connaît une accalmie dont l'OUA se réjouit. La mise à l'écart du Président Hissène HABRE et l'arrivée au pouvoir de Monsieur Idris DEBY a considérablement amélioré les relations entre Tripoli et N'Djaména. Du coup, même les relations entre Khartoum et N'Djaména ont connu une amélioration notable. L'OUA qui n'y est pour rien ne peut que se contenter d'inregistrer cet état d'évolution positive.

Les conflits d'Afrique Australe connaissent en cette fin d'année 1991, une évolution heureuse et l'OUA semble devoir réexaminer son attitude avec les rebellions du Mozambique et de l'Angola. Il n'est plus question de les traiter comme des bandes de gangsters à la solde de l'apartheid. En Angola, l'UNITA et le MPLA sont des partenaires égaux et ont même entamé un processus de fusion de leurs forces, en vue des élections multi-partites. Même le FNLA, qui avait sombré dans l'oubli, refait surface avec l'arrivée de son Président Mr. HOLDEN ROBERTO rentré en novembre à Luanda, à partir de son exil aux Etats Unis. La politique de l'OUA est d'encourager la réconciliation nationale angolaise, en exhortant toutes les parties à éviter tout ce qui peut faire capoter le processus, enclenché avec l'aide des Etats Unis d'Amérique.

De même, au Mozambique, l'OUA n'a pas joué un rôle moteur. C'est la médiation de l'épiscopat et de l'Etat Italien qui pilotent les pourparlers de Rome. Des progrès ont été réalisés et l'accession du pays à une constitution consacrant le multi-partisme semble faciliter les négociations. L'OUA suit de loin et avec intérêt les progrès des rencontres de Rome entre la RENAMO et le Gouvernement de Maputo.

En Afrique du Sud, les développements politiques semblent y aller plus vite que l'évolution de l'OUA vis-à-vis de l'apartheid. La récente réunion du Commonwealth à Harare a adopté le principe de sanctions sélectives alors que l'OUA préconise encore les sanctions globales et obligatoires. La position du Commonwealth, influencée par Londres, a pratiquement levé les sanctions économiques après avoir constaté que l'apartheid est sur le point d'être définitivement démantelée. Déjà, plusieurs pays d'Afrique ont des relations commerciales qui ne se cachent plus ! Le nouveau Président de la Zambie, Monsieur Frederic CHILUBA, a publiquement déclaré que son pays allait reprendre son commerce juteux avec l'Afrique du Sud, malgré la présidence zambienne du groupe des Etats de la Ligne de Front.

L'OUA devra faire un effort d'imagination pour faire évoluer sa politique à la vitesse des changements rapides qui s'opèrent en Afrique du Sud, où une nouvelle constitution est en élaboration. La nouvelle loi constitutionnelle sud-africaine consacrera la reconnaissance de la majorité à gouverner le Pays, le droit de vote de tous les citoyens, et une clause de sauvegarde pour la protection des minorités.

Visites de l'OUA au Rwanda :

Fin 1990 le Secrétaire Général de l'OUA se lamentait de ne pas avoir été associé aux réunions qui jusqu'alors s'étaient tenues et qui se terminaient en sollicitant l'implication de l'OUA dans l'action de mise en oeuvre des décisions prises. Prenant note de cette observation, l'Ambassadeur du Rwanda a proposé que le Secrétaire Général de l'OUA soit invité au Rwanda en visite officielle en vue de rencontrer et s'entretenir avec les Hautes Autorités Rwandaises au sujet de la situation de guerre imposée à notre Pays et au sujet du rôle à jouer par l'OUA pour ramener la paix dans la Région. Cette proposition ayant été acceptée, le Secrétaire Général de l'OUA et le Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale se sont rencontrés au Caire au début du mois de Janvier 1991 et sont tombés d'accord sur le principe de la visite devant s'effectuer avant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à cette époque attendue à Arusha sur le problème des Réfugiés Rwandais. La visite a eu lieu du 1er au 3 février 1990.

.../....

De retour de sa visite au Rwanda, le Secrétaire Général de l'OUA s'est rendu à Harare pour participer au Sommet du Comité Ad-Hoc sur l'Afrique Australe. A cette occasion il a rencontré le Président MUSEVENI avec qui il s'est entretenu sur la situation de conflit au Rwanda. Il se serait employé à convaincre le Président en exercice de l'OUA de s'abstenir de déformer " la crise rwandaise". Il lui aurait précisé son avis ferme que toute distortion des faits risque d'hypotéquer pour longtemps la solution du problème. Il lui aurait fait l'invitation à orienter les efforts de son Pays vers ceux des autres Pays de la Région, à commencer par le Rwanda, qui se sont engagés sur la voie de la recherche d'une solution rapide dans le but d'éviter que la question prenne des proportions qui dépasseraient le cadre régional.

Le Secrétaire Général de l'OUA lors de cet entretien aurait clairement dit au Président de l'Uganda qu'un " conflit rwando-ugandais" impliquant des rebelles venus de l'Uganda avec des armes comprenant de l'artillerie lourde fait penser plus à une " guerre ugando-rwandaise " qu'à une guerre civile interne au Rwanda. Il lui aurait dès lors fait noter que ce genre de crise entre Pays voisins ouvre la porte à des interventions extérieures et ferme la porte à toute tentative de règlement régional.

En conclusion, après la visite effectuée au Rwanda, le Secrétaire Général de l'OUA s'est efforcé de mener une action diplomatique visant à circonscrire les limites du conflit aux fins d'en faciliter la solution. Le diplomate très habile qu'est Monsieur SALIM AHMED SALIM a cependant oeuvré à partir d'une position de retrait afin de laisser assumer tout éventuel échec aux parties concernées, et ce surtout si un tel échec devait se produire au moment où le Chef d'Etat ugandais ne serait plus Président en exercice de l'OUA, c'est-à-dire à partir de juin 1991.

En cette fin de l'exercice 1991, il y a à faire le constat de l'échec de la démarche de Monsieur SALIM AHMED SALIM auprès du Président MUSEVENI. Le prévoyant Secrétaire Général de l'OUA a pris dès lors ses distances et souhaite même être impliqué le moins possible dans les efforts actuelle pour résoudre le conflit. Il pousse le dossier vers le Président en exercice de l'OUA et se tient en état de suivre l'affaire à mener par d'autres médiateurs tel que la France qui selon l'avis de Monsieur SALIM AHMED SALIM serait entrain de se substituer au Président MOBUTU dans le rôle de médiation.

Visite du Président de la Commission des Quinze de l'OUA
sur les Réfugiés :

Le Président de la Commission des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés en la personne de l'Ambassadeur du NIGERIA à Addis Abéba, Chief Segun OLUSOLA (MNI) vient d'effectuer une visite au Rwanda du 22 au 25 Octobre 1991.

Lors de son séjour dans notre Pays, le Président de la Commission des Quinze a pu se rendre compte des problèmes auxquels le Rwanda fait face notamment à la suite de la guerre nous imposée de l'extérieur. Il a visité la zone des combats au MUTARA jusqu'à la frontière à KAGITUMBA et a remarqué que l'Armée Rwandaise contrôle tout le Pays et assure l'intégrité territoriale du Rwanda attaquée à partir de l'Uganda. Il a visité les camps des personnes déplacées et s'est rendu compte de la situation dramatique des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui chassés de leurs biens et de leur milieu mènent une vie intenable et luttent pour survivre en espérant que la paix reviendra rapidement pour leur permettre de retourner dans leur milieu de vie normale.

Le Président de la Commission des Quinze a apprécié les efforts du Gouvernement visant à :

- essayer de résoudre les problèmes dramatiques des personnes déplacées par la guerre des Inkotanyi ;
- préparer le retour des réfugiés ;
- établir des mesures de réconciliation nationale en adoptant la loi d'Amnistie générale et en créant les conditions de participation politique ouverte à tout le monde à travers le multipartisme démocratique.

Après la visite, Chief OLUSOLA a manifesté au sein de la Communauté Diplomatique d'Addis Abéba et à l'adresse du Secrétariat Général de l'OUA ses avis positifs sur la bonne foi du Gouvernement Rwandais engagé dans l'effort de recherche d'une solution concrète, pacifique, rapide et durable du conflit auquel le Rwanda fait face. Il a déjà fait un rapport reproduisant cette impression à l'intention du chef d'Etat de son Pays, le Général BABANGIDA, Président en exercice de l'OUA. Il fera un rapport circonstancié à l'adresse du Conseil des Ministres de l'OUA à sa 55ème session en Février 1992.

.../...

Efforts pour la solution de la paix au Rwanda avec le concours de l'OUA :

Quatre moments importants s'inscrivant dans l'exercice 1991 sont à mettre en exergue en ce qui concerne les efforts qui ont été déployés au cours de l'année pour créer les conditions de paix au Rwanda et rétablir les conditions de sécurité dans la Région. Il s'agit de :

- la Conférence Régionale sur les Réfugiés Rwandais, tenue à DAR-ES-SALAM du 19 au 20 Février 1991 ;
- la signature de l'Accord de Cessez-le-feu à N'SELE au Zaïre en date du 29 Mars 1991 ;
- la Déclaration de la Délégation Rwandaise au Sommet de l'OUA tenue à ABUJA, au NIGERIA du 3 au 6 Juin 1991 ;
- le Mini-Sommet sur la Situation du Rwanda qui a eu lieu à GBADOLITE au Zaïre en date du 7 Septembre 1991.

La Conférence Régionale sur les Réfugiés Rwandais tenue à DAR-ES-SALAM a été précédée par la réunion technique et la session ministérielle qui ont eu lieu à KINSHASA du 17 au 20 Janvier 1991. La Conférence s'est conclue par, entre autres résultats, le mandat confié à l'OUA et au HCR d'élaborer un plan d'action (en collaboration étroite avec les pays concernés par le problème, les pays donateurs et les institutions internationales) ayant pour but de mettre en oeuvre toutes les décisions de la conférence.

L'OUA et le HCR ont été en outre chargés de convoquer une réunion des donateurs dans un délais de six mois à dater de Février 1991 en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour la solution du problème.

Il y a lieu de noter que le rôle confié à l'OUA et au HCR n'a pas été accompli. Le Secrétaire Général de l'OUA déclare que la réunion des donateurs ne peut pas se tenir avant que la solution politique du conflit ne soit trouvée pour garantir la sécurité à ceux qui sont sensés bénéficier de l'aide à solliciter. Il dit que les conditions de paix doivent

.../...

être d'abord établies au Rwanda pour permettre la mise en oeuvre de la décision de la Conférence en ce qui concerne les moyens à mobiliser pour assurer le retour des réfugiés rwandais dans leur Pays. La représentation du HCR à Addis Abéba tient le même langage.

Le Secrétaire Général de l'OUA a participé avec enthousiasme à la cérémonie de Signature de l'Accord de N'SELE qui dans le cadre de son objet, à savoir le cessez-le-feu, lui attribuait l'important rôle de supervision des opérations du GOM (Groupes des Observateurs Militaires). Les opérations du premier GOM ayant abouti à l'échec, ce résultat négatif a été ressenti par Monsieur SALIM AHMED SALIM comme un échec personnel, d'où l'état d'âme de déception qu'il ne cache pas et sa prise de position de se tenir en retrait pour ne faire que le suivi de l'évolution de la situation, à distance et avec scepticisme.

La Déclaration de la Délégation Rwandaise au Sommet de l'OUA à ABUJA a fait suite à la position du Rwanda prise à la 53ème et à la 54ème session du Conseil des Ministres de l'OUA tenues respectivement à Addis Abéba en Février et à Abuja en Mai 1991.

Lors de la 53ème session du Conseil des Ministres de l'OUA tenue à Addis Abéba du 25 Février au 1er Mars 1991, la déclaration du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, Chef de la Délégation Rwandaise a dérangé nos partenaires qui auraient préféré que le Rwanda se taise. Tout en comprenant la prise de position du Gouvernement Rwandais face à la situation qui lui est imposée à partir de l'Uganda, le Secrétaire Général de l'OUA aurait aimé que la Délégation Rwandaise s'abstienne de faire l'intervention de clarification devant le public de la 53ème session du Conseil des Ministres. Les représentants des Pays de la Région impliqués dans le dossier ont manifesté leur mécontentement en déclarant que le Gouvernement Rwandais venait de briser le cadre du consensus reflété dans la déclaration agréée par toutes les parties à l'issue de la Conférence Régionale sur le problème des Réfugiés Rwandais tenue de la Conférence Régionale sur le problème des Réfugiés Rwandais tenue à Dar-es-Salaam le 19 Février 1991. Enfin, il y a à constater que par contre les représentants des Pays d'autres Régions ont apprécié le discours du Chef de la Délégation Rwandaise à qui ils ont été reconnaissants pour les informations claires dont leurs Gouvernements ne disposaient pas au sujet de cette guerre contre le Rwanda, conflit armé dont pour eux les visées restaient jusqu'alors obscures.

.../...

Le Gouvernement et le Parlement Rwandais ont donné à la Délégation Rwandaise chargée de représenter notre Pays à la 54ème session du Conseil des Ministres et à la 27ème conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement à Abuja le mandat clair de dénoncer fort et haut l'agression perpétrée contre le Rwanda à partir de l'Uganda avec la complicité active des autorités Gouvernementales Ugandaises.

En date du 28 Mai 1991 le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et en date du 4 Juin 1991 le Président de la République Rwandaise ont, respectivement à l'adresse de la Session du Conseil des Ministres et à l'assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, accompli la mission leur confiée par le peuple Rwandais.

Par lettre n° ARA/222.16.02.20(b) du 10 Juin 1991 l'Ambassadeur représentant notre pays auprès de l'OUA à Addis Abéba a signalé le bilan positif du concours appréciable apporté par chaque membre de la Délégation, chacun s'étant dépensé avec dynamisme et dévouement pour le succès de la démarche de sensibilisation de l'opinion publique internationale et de toutes les couches de participants aux rencontres d'Abuja.

En réaction à la Déclaration de notre Chef de l'Etat, le Président MUSEVENI blessé dans son amour propre est intervenu devant l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA pour dire, avec beaucoup de mépris, que la crise au Rwanda n'est qu'une guerre tribale ayant pour source le refus du Gouvernement Rwandais d'assumer la responsabilité de rapatriement de ses réfugiés qui ont vécu trop longtemps en Uganda en abusant de l'hospitalité ugandaise et qui ont décidé de retourner chez eux les armes à la main. Nous apprenons que de retour à Kampala le Chef de l'Etat Ugandais aurait tenu un langage encore plus méprisant en déclarant que " le Général HABYARIMANA est le Président des Bahutus ". Est-il le cas de lire dans cette déclaration l'intention du Chef de l'Etat Ugandais d'user du droit d'ingérence pour cette fois-ci envahir le Rwanda ouvertement sous prétexte de venir en aide à ce qu'il considérait " une tribu opprimée " ?

A ce sujet tous les points d'interrogations et toutes les possibles hypothèses sont permis, d'où la nécessité que (prudence oblige) nos Forces Armées et notre Population restent vigilantes. L'exemple de l'Ethiopie qui pendant deux ans (février 1989 - février 1991) s'est installée dans une acalmie trompeuse et qui en 3 mois jour-pour-jour (25 février/28 mai 1991) a été conquise et soumise par l'opposition armée est une leçon à retenir pour rester prudents et vigilants dans des situations comme celle qui concerne notre Pays.

Au terme des débats entre Chef d'Etat et de Gouvernement à la Conférence au Sommet à ABUJA, le nouveau Président en exercice de l'OUA, le Général BABANGIDA a décidé de prendre des initiatives pour essayer de mettre fin aux conflits qui secouent beaucoup de pays africains, parmi lesquels figure le Rwanda.

En ce qui concerne notre Pays, le Président en exercice s'est chargé de mener son action en s'appuyant sur les efforts du Médiateur en la personne du Président du Zaïre et en recourant à la concertation avec les Pays de la Région impliqués dans l'effort de recherche des voies et moyens pour ramener la paix au Rwanda et rétablir les conditions de bon voisinage dans la Région. A cet effet il a été prévu de tenir un mini-sommet qui vient d'avoir lieu sous les auspices et la houlette du Président en exercice de l'OUA, le Chef d'Etat du Nigéria, à GBADOLITE (au ZAIRE) en date du 7 Septembre 1991.

Le Mini-Sommet de GBADOLITE a rassemblé autour de la table le Président du Zaïre, le Président du Nigéria et Président en exercice de l'OUA, le Président du Rwanda, le Président du Burundi, le Premier Ministre et Vice-Président de la Tanzanie, le Deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de l'Uganda, le Secrétaire Général de l'OUA.

Les participants ont entendu les rapports présentés par les Chefs d'Etat concernés et par le Secrétaire Général de l'OUA sur la mise en oeuvre des décisions des Sommets de Mwanza, Gbadolite, Goma, Dar-es-Salaam concernant le cessez-le-feu au Rwanda, l'instauration d'un dialogue entre les parties au conflit et le déploiement d'observateurs militaires neutres, les participants ont fait le point sur la situation qui prévaut au Rwanda depuis la signature de l'Accord de Cessez-le-feu au Rwanda intervenue le 29 Mars 1991 à N'sole, Zaïre.

.../...

En conséquence, le Sommet a demandé aux parties au conflit de :

- a) observer le cessez-le-feu avec effet immédiat ;
- b) engager un dialogue politique le 14 Septembre 1991 sous la médiation du Président MOBUTU SESE SIKO du Zaïre.

Le Sommet a également décidé de restructurer le groupe d'observateurs militaires comme suit :

- 15 officiers de la République Fédérale du Nigéria ;
- 15 officiers de la République du Zaïre.

Le groupe d'observateurs militaires sera placé sous le commandement d'un officier supérieur désigné par le Nigéria. Son adjoint sera également un officier supérieur désigné par le Zaïre.

Le Commandant du groupe d'observateurs militaires travaillera sous la supervision du Secrétaire Général de l'OUA auquel il fera rapport sur ses activités.

La mise en application des décisions prises à GBADOLITE a commencé :

- du 15 au 17 Septembre 1991 les délégations du Gouvernement Rwandais et du FPR se sont rencontrées à Gbadolite sous la médiation du Gouvernement Zaïrois pour entamer un dialogue politique. A cette occasion, les parties ont procédé à l'amendement de l'Accord de cessez-le-feu de N'SELE notamment en ce qui concerne la nouvelle composition du GOM ;
- les membres de l'ancien GOM dont la présence dans la nouvelle formule n'a pas été retenue ainsi que l'équipe de l'OUA ont quitté le Rwanda, où sont restés les officiers zaïrois, membres du nouveau GOM ;
- le Quartier général du GOM a été transféré de BYUMBA à KIGALI ;

.../...

- le nouveau Commandant-en-chef du GOM en la personne du Général Major OPALEYE, haut officier du Nigéria a effectué au Rwanda une visite d'exploration et est retourné dans son Pays pour faire rapport au Président en exercice de l'OUA, le Chef d'Etat du Nigéria.

Nous avons pu savoir que parmi les éléments saillants du rapport figure la demande que le nombre des membres du nouveau GOM soit augmenté de 30 à 60 officiers, c'est-à-dire 30 officiers en provenance du Nigéria, au lieu de 15/15 respectivement tel qu'il avait été décidé par le Mini-Sommet de GADOLITE.

Le Gouvernement Rwandais demande que le Commandant-en-chef du nouveau GOM retourne au Rwanda le plus rapidement possible en vue de se mettre à l'oeuvre pour la mise en route des opérations de surveillance de la mise en application du cessez-le-feu qui a été continuellement violé par le FPR, tel que démontré dans la lettre n° 979/16.00/CAB/AP et ses annexes du 7 Octobre 1991 ainsi que dans d'autres communiqués journaliers dont le plus récent date du 20 Novembre 1991.

Ausujet de cette violation meurtrière, permanente et cynique perpétrée en permanence par les INYENZI-INKOTANYI qui tirent sur le Rwanda à partir de leurs abris en Uganda, le Gouvernement Rwandais s'est adressé au Secrétaire Général de l'OUA en référence au rôle et aux responsabilités de supervision du GOM lui attribués par le Mini-Sommet de Gbadolite pour l'inviter à :

- dénoncer les manœuvres du FPR et l'inviter à accepter de continuer le dialogue sans condition aucune ;
- faire appel au Gouvernement Ugandais pour qu'il cesse tout soutien aux combattants du FPR et pour qu'il s'abstienne de tout acte susceptible d'envenimer les relations avec le Rwanda et de provoquer une guerre ouverte entre les deux pays ;
- se convaincre de l'attachement du Gouvernement Rwandais à la solution pacifique de la crise dans le respect des engagements déjà pris et en accord avec les principes guidant les relations de bon voisinage.

Aux quatre moments ci-haut mentionnés, il y aurait lieu d'ajouter un cinquième en perspectives, qui pourrait avoir lieu avant la fin de l'année en cours. Il s'agit de la rencontre, actuellement faisant objet de consultations, entre le Président du Rwanda, et le Président de l'Uganda, sous les auspices et la médiation du Chef de l'Etat du Nigéria, Président en exercice de l'OUA.

Cet événement attendu se situe dans le contexte des efforts supplémentaires à déployer pour trouver une solution de paix au Rwanda et de sécurité dans la Région avec le concours de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Questions financières :

Le Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières tenant compte des dispositions de la résolution CM 1279 (LII) qui fixe le budget-programme dans la limite d'accroissement de 10 % par rapport aux dépenses réelles du budget précédent avait fait une proposition d'une enveloppe globale de 27.156,166 dollars pour l'exercice 1991/92. La cinquante troisième session du Conseil des Ministres, sous le couvert de sa souveraineté a décidé d'aller au-delà des limites fixées par la résolution ci-haut rappelée et arrêté le Budget Programme 1991/92 au montant de 27.909.954 US \$. Les articles qui ont été à la base de cet accroissement sont les suivants :

- Allocations d'une somme de deux cent cinquante mille dollars (250.000 US\$) pour le financement des activités et programme imprévus, notamment la résolution des conflits dans les Etats membres ;
- Allocation d'une somme de cent cinquante trois mille trois cent trente dollars (153.330 US\$) pour le terme au cours de l'exercice 1991/92, d'une seconde réunion du comité de libération ;
- Le maintien en fonctionnement du Bureau de l'OUA à Windhoek, Namibie, pour un an et l'allocation à cet effet d'un crédit de trois cent cinquante mille quatre cent cinquante huit dollars (350.458 US\$).

Au chapitre des questions financières, le 53^e Session du Conseil des Ministres a adopté le Règlement intérieur de la Commission de vérification des Pouvoirs.

.../...

De même le Conseil a adopté une résolution qui prévoit qu'à l'avenir, les ressortissants d'Etats membres ayant des arrières ne seraient plus recrutés au sein de l'Organisation. Malgré l'existence de ces dispositions, les instances chargées de leur mise en application n'y accorde aucune importance. Ceci s'est réalisé dernièrement à Abuja, lorsque certains candidats aux postes de Secrétaires Généraux Adjointes ressortissants des pays ayant d'importants arrières de contributions se sont vus maintenus sur la liste des concurrents.

S'agissant des arrières de contribution, il y a lieu de signaler que notre pays, qui jusqu'à date avait toujours été qualifié de fidèle contribuable accuse actuellement des arrières d'un montant de 267.380,26 dollars pour l'exercice 1990/91. A ce montant s'ajoute un montant de 252.484,38 dollars au titre de la contribution au budget 1991/92. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'équivalent de 10.000.000 francs rwandais que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a transféré au compte de l'OUA pour tenter de diminuer nos arrières de contribution, n'est pas encore enregistré dans les comptes de l'OUA.

Programmation des activités pour l'exercice 1992/1993:

Le Comité des Conférences s'est réuni du 8 au 10 octobre 1991 et a adopté le calendrier des réunions de l'OUA à programmer pour l'exercice 1992/1993. En tout, le nombre de ces rencontres s'élève à 65. Le montant budgétaire qui sera consacré à ce programme fera objet d'examiner autant bien en détails que dans sa globalité lors de la prochaine session du Comité Consultatif sur les questions Administratives, Budgétaires et Financières de l'OUA devant avoir lieu avant la fin de l'année 1991.

.../...

Au cours de cette séance sera examiné le projet de budget qui sera soumis au Conseil des Ministres à sa 55^e Session en février 1992, pour couvrir l'exercice budgétaire de l'OUA au titre de 1992/1993.

Il y a lieu de se rappeler que le budget de l'exercice en cours se chiffre à 27.909.954 US\$ tel qu'adopté par le Conseil des Ministres à sa 53^e Session en février 1991.

Signature de la Convention de BAMAKO et de la Charte des Droits de l'Enfant Africain :

L'Ambassadeur de la République Rwandaise à Addis Abéba, Son Excellence Monsieur RUKIRA Isidore Jean Baptiste a prodé, respectivement en dates du 26 août 1991 et du 02 octobre 1991, à la signature au nom du Rwanda :

1^o de la Convention de BAMAKO sur l'Interdiction en Afrique des Déchets Dangereux et sur le contrôle des Mouvements Transfrontières et la gestion des Déchets Dangereux Produits en Afrique.

Le Rwanda a été le 17^e Pays membre à signer cette convention.

2^o de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant Africain.

Le Rwanda a été le deuxième Pays à signer cette Charte.

La prochaine étape est la ratification attendue pour ces deux documents dont l'objet revêt une importance fondamentale pour l'avenir du Continent.

L'OUA suit avec attention l'évolution de ces deux dossiers dont elle souhaite la signature et la ratification de tous les Etats membres dans les meilleurs délais.

.../...

2. COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)

1. Résultats économiques de l'Afrique en 1990 et perspectives pour 1991

Les activités de la CEA édition 1991 ont été inaugurées par le discours annuel de son Secrétaire Exécutif, le Professeur ADEBAYO ADEDEJI, qu'il a prononcé devant le corps diplomatique accrédité à Addis Abéba, la communauté internationale et les représentants des organes d'information le 14 Janvier 1991. Le discours du Professeur ADEDEJI, portait sur l'Evaluation préliminaire des résultats économiques de l'Afrique en 1990 et perspectives pour 1991.

1.1 Résultats Economiques en 1990 :

S'agissant des résultats économiques en 1990, le Secrétaire Exécutif de la CEA a souligné que d'après les indicateurs disponibles, l'économie de la région, dans son ensemble ne s'est améliorée que légèrement, malgré la restriction économique, les réformes politiques et les programmes d'ajustement structurel opérés sur le Continent.

Sur le plan positif, le Professeur ADEDEJI a signalé que l'unique motif véritable de satisfaction en 1990, et qui reconforte dans la situation actuelle, c'est le redressement soutenu du secteur alimentaire en raison des conditions climatiques favorables depuis trois années de suite.

Un autre élément positif en 1990, a-t-il poursuivi c'est le redressement des cours des produits minéraux dû essentiellement à la flambée des prix du pétrole durant la seconde moitié de l'année suite à la crise dans le Golfe Persique.

Enfin, toujours sur le plan positif, l'année 90 a vu les peuples africains, leurs dirigeants et leurs gouvernements adopter, la Charte historique de la participation populaire au développement dans laquelle le continent reconnaît l'importance fondamentale et le caractère essentiel d'un développement centré sur l'homme ainsi que le rôle de la participation populaire dans la réalisation des tâches de redressement et de développement.

Sur le plan négatif, le Professeur ADEDEJI a déclaré que la dette extérieure cumulative de l'Afrique a encore augmenté en 1990, les pays autres que ceux qui exportent le pétrole étant incapables de remplir leurs obligations au titre de la dette ou d'assurer un niveau d'exportations soutenu.

Mises à part les répercussions directes et immédiates de l'augmentation des prix du pétrole, les changements profonds de la situation économique mondiale provoquée par la crise du Golfe ont eu également pour effet de réduire la demande des produits exportés par l'Afrique et d'augmenter les prix de ses importations.

Toujours du côté négatif, le Secrétaire Exécutif de la CEA a cité les conflits qui en 1990, ont fait rage et continuent de dévaster quatre Etats membres : le Libéria, le Rwanda, la Somalie et le Tchad. Ces conflits ont désorganisé les structures de la production et ont entraîné les pertes considérables des vies humaines. Il a également cité des pays tels que l'Ethiopie, le Soudan, le Mozambique et l'Angola où des luttes intestines ont sévi pendant des décennies. L'orateur a conclu ce chapitre en disant qu'il n'est pas surprenant que malgré les facteurs positifs, les éléments négatifs ont réduit le taux de croissance au point que le revenu en Afrique par habitant a baissé encore, comme cela a été le cas pendant les douze dernières années.

1.2 Perspectives pour 1991 :

Le Professeur ADEDEJI a signalé que les perspectives pour 1991 ne pouvaient être qu'incertaines à la lumière des tensions qui secouent le morale et des possibilités d'un conflit militaire majeur dans le Golfe. Il a ajouté que de toute évidence, la durée de la crise du Golfe et les modalités de sa résolution auront des effets directes à court et à moyen terme sur la situation des marchés pétroliers mondiaux, dont dépend l'évolution des pays africains exportateurs du pétrole, qui fournissent jusqu'à 45% du PIB du Continent. Ainsi, pour 1991, ce n'est pas seulement la situation climatique qui compte, ni la mise en place pour les Etats africains de réformes intérieures et d'une gestion économique saine ; ce n'est pas non plus l'évolution du climat économique international en général pour importante qu'elle soit : tout aussi cruciale est la question de savoir comment et quand sera résolue la crise du Golfe et quel sera son retentissement sur les marchés pétroliers, a souligné le Secrétaire Exécutif de la CEA.

Le Professeur ADEDEJI, a poursuivi en disant que c'est en particulier l'environnement international difficile qui pose le plus grand défi à l'Afrique et annonce des perspectives sombres pour le progrès socio-économique du continent en 1991. Il a conclu en invitant les pays africains à ne pas relâcher leurs efforts de développement et de restructuration, à veiller à apporter effectivement des améliorations à leur environnement intérieur en mettant rapidement fin à tous les litiges et conflits intra-africains et interafricains grâce à des règlements négociés, et en adoptant des mesures concrètes permettant aux gouvernés et aux gouvernants d'Afrique d'oeuvrer ensemble à la promotion de l'intérêt commun.

2. Réunions organisées par la CEA :

Au cours de l'année 1991, la CEA a organisé les conférences, réunions et séminaires suivants :

- le comité de coordination inter-institutions sur le RASCOM tenu à Abuja (Nigéria) du 21 au 25 Janvier 1991 ;
- le comité exécutif intermédiaire du RASCOM tenu à Abuja (Nigéria) du 28 Janvier au 1er Février 1991 ;
- la 8e réunion de la conférence des Ministres africains des transports, des communications et de la planification tenue à Abuja du 1er au 9 Février 1991 ;
- le cours sur la commercialisation des exportations/la gestion des importations à l'intention des cadres et fonctionnaires des Ministères du Commerce (anglo-phone), Addis Abéba, 11 - 15 Février 1991 ;
- la réunion du MULPOC de Gisenyi, Gisenyi 11 - 15 Mars 1991 ;
- l'atelier sous-régional sur la mise en valeur des ressources humaines et le développement institutionnel dans les secteurs des transports et des communications, Arusha, 25 Février au 1er Mars 1991 ;
- l'atelier sous-régional sur la mise en valeurs des ressources humaines et le développement institutionnel dans les secteurs des transports et des communications, Brazzaville 25 Février au 1er Mars 1991 ;
- septième réunion ministérielle du Groupe UNDUGU, Addis Abéba, 27 Février 1991 ;
- le comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement Addis Abéba, du 4 au 8 Mars 1991 ;
- Réunion du MULPOC de Lusaka, Lusaka 4 - 9 Mars 1991 ;
- réunion du MULPOC de Yaoundé, Yaoundé 25 - 29 Mars 1991 ;
- quatrième conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique, Ouagadougou, 18 - 27 Mai 1991 ;
- atelier sur le CARPAS (CEA/OUISA) pour les responsables africains du travail, Addis Abéba, 21 - 23 Mars 1991 ;
- douzième réunion du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC) tenue à Addis Abéba du 23 au 25 Avril 1991 ;

- réunion du comité technique régional sur le PADIS tenue à Addis Abéba les 24 et 25 Avril 1991 ;
- réunion extraordinaire des Ministres des Transports et Communications à Addis Abéba les 7 et 8 Mai 1991 ;
- septième réunion du comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique à Addis Abéba du 4 au 8 Novembre 1991 ;
- conférence des Ministres responsables de la planification, la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines à Addis Abéba du 18 au 23 Novembre 1991 ;
- réunion du Comité Ministériel de suivi des Dix de la conférence des Ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines à Addis Abéba le 20 Novembre 1991 ;
- réunion extraordinaire des Ministres responsables de la planification économique et du développement à Windhoek du 25 au 27 Novembre 1991.

Il faut noter que suite aux événements qui ont eu lieu en Ethiopie et qui ont entraîné l'évacuation du personnel de la CEA, toutes les réunions qui étaient programmées depuis fin Mai jusqu'à fin Octobre 1991 n'ont pas pu se tenir du fait de l'impossibilité de les préparer d'une façon appropriée. De même toutes les activités de la CEA ont été paralysées pendant la période d'évacuation qui a officiellement pris fin le 16 Août 1991.

Les jours qui ont suivi la reprise du travail à la CEA ont été marqués par une activité lente du fait qu'après l'évacuation, la plupart des fonctionnaires ont pris leurs congés au foyer pour revenir au début de la rentrée scolaire.

Les événements en cours en Ethiopie ont amené les Nations Unies à classer le poste d'Addis Abéba dans la catégorie des " hard post " de telle sorte que les conditions salariales ont été améliorées et que désormais les fonctionnaires bénéficieront de leurs congés au foyer tous les 12 mois au lieu de 24.

3. Rendez-vous annuel des Ministres de la CEA :

La vingt-sixième session de la Commission/dix septième réunion de la Conférence des Ministres responsables de la planification économique et du développement s'est tenue à Addis Abéba du 9 au 13 Mai 1991. Elle a été précédée par la douzième réunion du Comité technique préparatoire plénier.

Le thème de la 26e session de la Commission/17e réunion de la Conférence des Ministres de la CEA était : " L'Afrique au cours des années 90 : face aux défis ".

Dans le cadre de ce thème, la Conférence a abordé un certain nombre de questions de vaste portée. Elle a examiné et adopté un mémorandum spécial concernant l'examen et l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANJEBEDA), qui doit être présenté au Comité ad hoc plénier de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ce dernier aura pour tâche de procéder à l'examen et à l'évaluation finale du Programme en Septembre 1991.

La Conférence a en outre examiné et évalué les progrès accomplis dans l'application du Plan d'Action de Lagos et de l'Acté final de Lagos, dix ans après leur adoption. La Conférence a également adopté le Programme de la deuxième Décennie des Transports et des Communications en Afrique, qui comprenait environ 500 projets. Elle a invité la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie à soumettre le Programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement industriel de l'Afrique à l'Assemblée Générale. L'impact de la Crise du Golfe sur les économies africaines a également été examinée et la Conférence a pris la décision de demander instamment à l'Assemblée Générale de faire en sorte que le futur Fonds de compensation pour les Etats directement touchés par le conflit soit élargi de façon qu'il englobe tous les pays africains dont les économies ont souffert de la crise.

La Conférence a noté que la situation socio-économique s'était caractérisée par une détérioration des conditions de vie des populations par rapport à 1989. Cette situation s'expliquant par plusieurs facteurs, notamment les dures conditions climatiques, l'impact de la crise du Golfe sur le coût des importations et le volume de la dette, la baisse de la demande mondiale des produits de base.

La faiblesse de flux de ressources vers le continent pourrait elle aussi avoir de graves répercussions sur le niveau des investissements, encore que ces effets puissent être atténués par une utilisation optimale de l'infrastructure existante.

S'agissant de la question de l'endettement de l'Afrique, la Conférence a noté que la solution du problème était davantage politique que technique. Tout en constatant avec satisfaction que certains pays créanciers industrialisés avaient annulé tout ou une partie des dettes contractées par l'Afrique au titre de l'APD, la Conférence était d'avis que le montant de ces annulations était encore trop faible et a, par conséquent, lancé un appel pour qu'au moins 50% de la dette de l'Afrique soient annulés de façon à permettre au continent de se débarrasser de ce très lourd fardeau.

La conférence a en particulier pris note d'un certain nombre de faits nouveaux positifs intervenus au cours de l'année passée sur la scène socio-politique et économique africaine. La tendance croissante à une démocratisation et à une participation populaire plus poussée, dans la région était très prometteuse pour l'avènement de la responsabilité publique tant attendue ainsi que du pouvoir politique et économique des populations.

A cet égard, après l'examen de l'évaluation décennale de l'exécution du PAL et de l'AFL, la conférence a réaffirmé sa foi en l'esprit du Plan et de l'Acte Final, et a recommandé que tous les gouvernements continuent de s'inspirer de ces documents pour l'élaboration de leurs plans, programmes et politiques de développement. Ils devraient également envisager d'y faire figurer d'autres domaines d'intérêts, notamment la mise en valeur des ressources humaines, la participation populaire et la mobilisation de ressources financières. La conférence a accueilli favorablement la conclusion des négociations sur le Traité portant Création de la Communauté Economique Africaine et le fait qu'il serait signé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet de l'OUA devant se tenir à Abuja (au Nigéria du 3 au 5 Juin 1991).

Dans son mémorandum destiné au comité ad hoc plénier de l'Assemblée Générale chargé de l'examen et de l'évaluation finale du PANUREDA, la conférence a conclu que malgré son importance et sa particularité, le Programme n'avait pas pu être le point central pour mobiliser une action internationale en faveur de l'Afrique. Bien que des efforts louables aient été faits par les pays africains pour honorer les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du Programme, notamment la mise en oeuvre de réformes et l'exécution de programmes d'ajustement structurel, l'appui international envisagé dans le cadre du Programme avait été bien en-deça des espérances. S'agissant du suivi, la conférence a décidé qu'au lieu de recommander un autre programme, il faudrait plutôt définir un Nouveau Cadre International de Coopération avec l'Afrique dans les années 90, qui serait axé sur les questions essentielles au progrès et à la prospérité de l'Afrique, notamment la dette, le problème des produits de base, la coopération Sud-Sud, la coopération et l'intégration économiques sous-régionales et régionales, ainsi que la démocratisation de l'économie et de la société.

Pour ce qui est du programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les Transports et les Communications en Afrique, qui doit être officiellement lancé par l'Assemblée Générale des Nations Unies au cours de l'année, la conférence a adopté le programme et l'a recommandé à l'Assemblée Générale par le biais du Conseil Economique et Social pour approbation. La conférence a également lancé un appel aux gouvernements africains pour qu'ils mettent en place leurs comités nationaux de coordination et pour qu'ils participent au financement et à l'exécution des projets nationaux figurant au programme. La conférence a en outre lancé un appel aux institutions financières régionales et internationales pour qu'elles assurent le financement des projets nationaux, sous-régionaux et régionaux s'inscrivant dans le cadre de la Décennie.

Toujours dans le cadre de la deuxième décennie des Nations Unies pour les Transports et les Communications, il sied de relever que pour ce qui est de notre pays la liste des projets figurant à l'annexe I a été acceptée par le Conseil Economique et Social. Evidemment cette liste ne reprend que les projets soumis à la CEA suffisamment à temps tandis que ceux envoyés après Juin 91 n'ont pas été pris en considération.

.../...

Concernant le Programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement industriel de l'Afrique, la conférence a demandé aux pays africains et aux organisations gouvernementales ainsi qu'aux institutions financières bilatérales et multilatérales de mobiliser des ressources pour son exécution. Elle a en outre recommandé que, dans ce contexte, l'Assemblée Générale affecte des ressources suffisantes à la fourniture d'une assistance effective aux pays africains.

La conférence a par ailleurs adopté une résolution sur la participation de l'Afrique aux activités préparatoires de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992. Elle a demandé à la conférence préparatoire devant se tenir au Caire d'examiner les voies et moyens d'assurer la pleine participation de la région à la conférence de 1992 et a invité les Etats membres à veiller à ce que les intérêts de l'Afrique soient pleinement pris en compte lors de cette conférence qui se tiendra au BRESIL.

La rencontre a également fait sien le document d'orientations définissant les domaines prioritaires du cinquième Programme multinational du PNUD pour l'Afrique et elle a décidé de tenir une session extraordinaire en Décembre 1991 pour examiner ce programme.

La conférence a aussi examiné le mandat des Commissions économiques régionales. Elle a invité le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies à lancer une opération globale d'examen et de mise à jour du cadre statutaire des commissions régionales, en vue de définir leur rôle actuel, de les doter d'un nouveau cadre statutaire et d'examiner leur mécanisme de financement. Elle a par ailleurs appuyé la constitution du Groupe Consultatif Régional Pluridisciplinaire de développement auto-entretenu et de la transformation structurelle.

La conférence a approuvé le Programme de travail et l'ordre de priorité de la Commission pour l'exercice biennal 1992 - 1993. Elle a exhorté le Secrétaire Général de l'ONU à doter le Secrétariat de la CEA de ressources suffisantes pour exécuter ce programme concernant en particulier les cinq MULPOCs, l'institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et le Système panafricain de documentation et d'information (PADIS).

Afin de marquer sa reconnaissance au Professeur ADEBAYO ADEDEJI qui a dirigé la Commission pendant plus de 15 ans et qui quitte l'organisation fin Juillet 1991, la conférence a pensé que le nouveau complexe en construction au siège de la CEA s'appellerait " Centre de Conférence ADEBAYO ADEDEJI ". Il s'agit d'un nouveau Centre des Conférences de la CEA dont la première pierre a été posée par l'Ancien Président d'Ethiopie, le Colonel Mengistu Haile-Mariam le 22 Février 1991 et dont le coût sera de l'ordre d'environ 110 millions de dollars américains. Il est prévu que les travaux de construction en cours prendront fin en 1994.

4. Participation du Rwanda aux réunions de la CEA

Il convient de signaler que normalement l'Ambassade participe à toutes les réunions et conférences organisées dans le cadre de la CEA et qu'elle fait rapport à l'intention des services concernés de Kigali.

Le Rwanda a été représenté aux rencontres de la CEA par les délégations ci-après :

1. à la réunion du CRAC qui a eu lieu du 23 au 25 Avril 1991 a participé Madame MUKANKUSI Vénantie, Secrétaire Générale Adjointe de l'URAMA ;
2. à la session extraordinaire du Conseil des Ministres de Transports, des Communications et de la Planification a participé une délégation conduite par le Ministre des Transports et des Communications, Monsieur HIGANIRO Alphonse. Cette session a été précédée par une réunion des experts à laquelle a participé Monsieur KANAMUGIRE Silas, Chef de Division au Ministère des Transports et des Communications, Ont participé à cette session également l'Ambassadeur RUKIRA Isidore Jean Baptiste et le Premier Conseiller CONDO Gervais;
3. à la 26e session de la CEA/17e conférence des Ministres de la Planification Economique et du Développement Economique a participé une délégation conduite par le Ministre du Plan, Monsieur NGIRABATWARE Augustin. Ces deux rencontres ont été précédée par la 12e réunion du Comité Technique Préparatoire Plénier à laquelle ont participé Messieurs NIRAGIRE Jean-Bosco, Secrétaire Général à la Présidence et CONDO Gervais, Premier Conseiller à l'Ambassade à Addis Abéba. L'ouverture des Travaux de la 12e réunion du Comité Technique Préparatoire Plénier (TPCOW) s'est faite sous la Présidence de l'Ambassadeur du Rwanda à Addis Abéba, Monsieur RUKIRA Isidore Jean Baptiste en date du 29 Avril 1991 à Africa Hall.
4. à la septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique notre pays était représenté par une délégation comprenant le Docteur NDIBWANE Alexis, Directeur Général de la Recherche scientifique au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Monsieur CONDO Gervais, Premier Conseiller. Cette rencontre a eu lieu du 4 au 8 Novembre 1991, à Addis Abéba.
5. la délégation rwandaise à la Conférence des Ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines était conduite par l'Ambassadeur RUKIRA Isidore Jean Baptiste et comprenait également le Premier Conseiller CONDO Gervais qui a participé aux travaux de la réunion technique préparatoire. La réunion et la Conférence se sont tenues à Addis Abéba du 18 au 23 Novembre 1991.

.../...

5. Relations RWANDA - CEA :

Les relations Rwanda - CEA sont au beau fixe. Au cours de la période du 1er Janvier au 30 Novembre 1991, plus de 31 fonctionnaires de la CEA se sont rendus en mission dans notre pays où ils ont eu des séances de travail avec les différents responsables des départements techniques.

Des ressortissants rwandais ont bénéficié des financements CEA pour participer à certaines réunions. Ici l'on peut citer le Directeur Général des Transports au MINITRANSCO et le Directeur Général de la STIR qui ont participé à l'atelier sous régional sur la mise en valeur des ressources humaines et le développement institutionnel dans les secteurs des transports et des communications tenu à BRAZZAVILLE ainsi que le Directeur Général des PMI et artisanat au Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat qui a participé à l'Atelier sur le Développement de petites industries en Afrique organisé à Abidjan du 13 au 15 Mars 1991. Il en est de même pour la Secrétaire Générale Adjointe de l'URAMA qui a participé à la 12e réunion du CRAC tenue à Addis Abéba du 23 au 25 Avril 1991.

Actuellement le Rwanda compte deux unités parmi le personnel du siège de la CEA. Il s'agit de Monsieur **TWAGIRAYezu** Ephrem qui occupe un poste permanent de niveau P3 et de Monsieur **MIRARURO** Callixte qui travaille sur une base contractuelle en attendant la possibilité d'obtenir un poste permanent. Par ailleurs un ressortissant rwandais en la personne de Monsieur **NKUBANA** Alphonse occupe un poste professionnel de niveau P3 au MULPOC de Gisenyi.

Les relations établies entre le Secrétariat de la CEA et l'Ambassade dans le cadre de la recherche des voies et moyens d'augmenter le nombre de ressortissants rwandais dans le Système Nations Unies ont permis à l'Ambassade d'obtenir dans les meilleurs délais, les avis de vacances de postes publiés par les Nations Unies. Malgré toute la diligence que l'Ambassade accorde à cette affaire, nous avons toujours l'impression que les services chargés de gérer ces dossiers ne leur accordent pas l'urgence qu'ils méritent. L'Ambassade n'insistera jamais assez pour que des mesures appropriées soient prises afin d'amener plusieurs ressortissants de notre pays à introduire leurs candidatures à des postes publiés par la fonction publique internationale, notamment dans le cadre du Système des Nations Unies.

6. FIN du mandat et remplacement ADEDEJI :

Toujours en ce qui concerne la CEA, on peut signaler le départ fin juillet de cette année de l'Ancien Secrétaire Exécutif de la CEA et sous-Secrétaire Général des Nations Unies, le Professeur **ADEBAYO ADEDEJI**, suite à une démission acceptée par le Secrétaire Général des Nations Unies. L'intéressé avait livré cette information au cours d'une réunion organisée à cet effet à l'intention des Ambassadeurs Africains accrédités à Addis Abéba le 9 Février 1991. Le mandat du Professeur **ADEDEJI** a pris fin le 31 Juillet 1991.

.../...

Plusieurs candidats se sont présentés pour être désignés à ce poste. Finalement le Secrétaire Général des Nations Unies a nommé à ce poste à titre intérimaire, Monsieur ISSA DIALLO de la Guinée.

Monsieur ISSA DIALLO qui jusqu'à sa nomination assurait le rôle de Chef de cabinet du Secrétaire Général de l'ONU à New York est entré dans ses nouvelles fonctions dès le 1er Août. Le Secrétaire Général des Nations Unies, JAVIER PEREZ DE CUELLAR dont le mandat prendra fin à la fin de cette année n'a pas jugé nécessaire de confirmer Monsieur DIALLO ISSA dans ses fonctions, estimant qu'il vaut mieux laisser cette latitude au nouveau Secrétaire Général qui sera désigné par l'Assemblée Générale qui se tient actuellement en sa 46e session.

7. Clôture de l'année 1991 :

L'année 1991 sera clôturée par 4 conférences des Ministres ci-après :

- la 4ème Session de la Conférence des Ministres responsables de la Planification, la mise en Valeur et l'Utilisation des Ressources Humaines en Afrique ;
- la 3ème Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CEA ;
- la 3ème Session de la Conférence des Ministres du Tourisme ;
- la 4ème Session de la Conférence des Ministres des Finances.

Les deux premières viennent d'avoir lieu respectivement à Addis Abéba (ETHIOPIE) du 18 au 23 Novembre 1991 et à Windhoek (NAMIBIE) du 25 au 27 Novembre 1991.

La Conférence des Ministres Africains du Tourisme se tiendra à Addis Abéba du 9 au 14 Décembre 1991. Cette Session revêtira une importance particulière puisqu'elle sera l'occasion de faire l'évaluation des activités touristiques au titre de 1991, proclamée " Année Africaine du Tourisme ".

La session de la Conférence des Ministres Africains des Finances, précédée par la réunion des experts du 13 au 15 Décembre 1991, se tiendra à Addis Abéba du 17 au 18 Décembre 1991. Elle clôturera la série des rencontres figurant dans l'agenda de la CEA pour l'exercice 1991.

.../...

BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE
(BADEA) :

Intransigeance de la BADEA au sujet des arrières

Le début de l'année a été marqué par les exigences peu habituelles de la part de la BADEA. En effet la situation de guerre dans laquelle se trouve notre pays depuis l'agression des Inyenzi-Inkotanyi a entraîné l'application intégrale des conditions de la BADEA en matière de décaissements des crédits octroyés.

Alors que jusqu'à présent la BADEA s'était montrée assez souple pour les décaissements relatifs aux demandes introduites par le Gouvernement rwandais, brusquement elle s'est montrée d'une extrême méfiance en exigeant le remboursement préalable des arrières du Gouvernement rwandais vis-à-vis de la BADEA avant tout décaissement.

Ces mesures visaient principalement les factures présentées et non payées dans le cadre des projets " Rénovation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rurale" et la "Route Gitarama-Mukamira Lot II (Ngororero-Mukamira)".

Malgré l'intervention de cette Ambassade, la BADEA a exprimé son intransigeance et a refusé de bouger d'aucun pas aussi longtemps que le Gouvernement n'avait pas encore apuré tous ses arrières en rapport avec les crédits contractés auprès de la BADEA.

La situation a été débloquée lors d'une mission effectuée à Khartoum en dates du 5-7 février 1991 par le Secrétaire Général du Ministère des Travaux Publics de l'Energie et de l'Eau Mr. NDAGIJIMANA Cyprien accompagné du Responsable financier du Projet AEP Région des Laves.

Au cours de leur séance de travail, les officiels rwandais ont livré à la partie BADEA les informations confirmant les remboursements par le Gouvernement rwandais des arrières litigieux. A l'issue de leurs discussions, les Représentants de la BADEA ont confirmé le déblocage des paiements d'un certain nombre de factures et ont déclaré que celles qui restent le seront incessamment.

.../...

Nouveau projets

S'agissant de nouveaux projets qui bénéficieraient du financement BADEA, cette institution se dit toujours intéressée dans le cofinancement du projet Développement rural intégré du MUTARA. Le Gouvernement a déjà signalé à ce partenaire que les conditions de crédit d'un taux d'intérêt de 4,5 % ne sont pas du tout avantageuses. De même la BADEA continue toujours de demander au Gouvernement de lui indiquer la priorité du Projet ENERGIE I dans le plan de développement du pays et de lui faire parvenir une demande officielle de financement accompagnée des documents disponibles y afférents.

Scandale financier de la B.C.C.I.

Aux difficultés de remboursement des crédits BADEA que rencontrait notre pays suite à la situation économique défavorable s'est ajouté un autre fait. Il s'agit du scandale financier Chez le Bank of Credit and Commerce International (B.C.C.I.) qui a entraîné la décision des autorités compétentes en Europe d'ordonner la cessation de toutes activités de Banquier de cette **institution**. Comme tous les paiements de nos crédits BADEA passaient par cette Banque, il a fallu attendre un certain moment pour que la BADEA communique une nouvelle adresse de paiement. La transmission de cette adresse au Ministère des Finances a pris du temps à cause des mauvaises communications entre Kigali et Khartoum, le siège de la BADEA.

.../...

Situation des arriérés du Rwanda vis-à-vis de la BADEA au 30/9/1991.

<u>PROJET</u>	<u>PRINCIPAL</u>	<u>CHARGES</u>	<u>ECHEANCE</u>
1. Projet BGMI	109.230,00	---	01/05/1991
	---	36.865,72	15/06/1991
2. Route Butare-Cyangugu	311.475,72	22.013,97	01/06/1991
3. Route Kigali-Gatuna	266.000,00	101.735,94	01/08/1991
4. Projet Réhabilitation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural. Région des laves	---	35.259,63	01/06/1991
5. Projet Gitarama-Mukamira	---	93.657,18	01/09/1991
6. Projet Centrale hydro-électrique de Mukungwa	<u>203.980,00</u>	<u>---</u>	01/04/1991
Total	890.685,72	389.532,44	

La BADEA a communiqué le situation de ces arriérés au Ministère des ~~Travaux~~ Publics, de l'Energie et de l'Eau par lélex n° 2189/91 du 22/10/1991. A cette occasion la BADEA a prie instamment le Gouvernement rwandais de s'acquitter de ces arriérés en les versant à son compte n° 03436594 ouvert Chez " The United Bank of Kuwait PLC" Bake street London par l'intermédiaire de la Northen Trust International Banking Corporation.

Séminaire sur la gestion des crédits BADEA.

La BADEA a organisé en juillet 1991 un séminaire sur la gestion des crédits BADEA auquel a participé un fonctionnaire du Ministère des Finances en la personne de Mr. SUGIRA.

.../...

4. CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ELEVAGE EN AFRIQUE (CIPEA) :

- le Mandat du Centre :

Dans nos précédents rapports, nous avons signalé à plusieurs reprises qu'il est opportun d'attirer l'attention du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, de l'Université Nationale du Rwanda et de l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda sur la nécessité d'informer cette Ambassade au sujet des différents domaines de coopération qu'ils envisagent sur les différents domaines d'entretenir avec le CIPEA afin que nous puissions établir les contacts nécessaires avec le Centre. Malheureusement ces différents appels semblent reter lettre morte.

Il sied de rappeler que le mandat du CIPEA est le suivant :

- rechercher, rassembler et diffuser en anglais et en français des informations pertinentes sur la production animale en Afrique Tropicale ;
- former des équipes de recherche multidisciplinaires chargées d'étudier les systèmes existants, de mettre au point des techniques de production nouvelles ou améliorées, et de définir les priorités de la recherche ;
- fournir aux stations ou aux programmes de recherche nationaux ou régionaux l'assistance requise pour élaborer conjointement un programme de recherche susceptible d'accélérer le développement du secteur de l'élevage ;
- développer sa propre capacité à concevoir et à mettre en oeuvre des programmes portant sur des aspects spécifiques de la production animale et relevant des compétences d'un centre international ;
- organiser ou participer à l'organisation de séminaires, de colloques et de stages de formation destinés aux agents nationaux oeuvrant dans le secteur de l'élevage (chercheurs, vulgarisateurs, planificateurs ou producteurs) et promouvoir l'approche du système multidisciplinaire en matière de recherche et de développement ;
- fournir aux structures nationales, régionales ou internationales des statistiques, des informations ou des conseils appropriés dans les différents domaines traités par le Centre ;
- élargir les sphères d'activités du Centre en fonction des besoins ressentis, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs.

- Les objectifs du Centre :

Pour accomplir la tâche lui confiée à travers ce mandat, le CIPEA a défini les objectifs opérationnels lui permettant de mener l'action dans des conditions qu'il estime optimales. Il s'agit des objectifs suivants:

- * renforcer la capacité des Systèmes nationaux de Recherche Agricole (SNRA) à mener des recherches techniques et stratégiques portant sur la production animale et les domaines connexes, de manière à ce qu'ils puissent par eux-mêmes lever les contraintes existantes et promouvoir le développement de l'élevage et de l'agriculture ;
- * mettre au point des " paquets" techniques pour accroître la production animale et la contribution de l'élevage à la productivité et aux revenus du secteur agricole;
- * élargir les connaissances scientifiques par des recherches aptes à favoriser le développement de l'élevage et de l'agriculture en fournissant les éléments nécessaires à la compréhension des contraintes et des potentiels de production, et à la mise au point de méthodologies et de techniques plus performantes.

- Relations entre le CIPEA et l'ISAR :

Par sa note verbale n° 06.523-GRA/0397 du 20 novembre 1991, le Centre vient de nous rappeler qu'il y a eu toujours d'excellentes relations de travail entre le CIPEA et l'ISAR de 1982 à 1990. Quelque vingt agents de l'ISAR ont participé aux cycles de formation du Centre; plusieurs hauts responsables de l'ISAR et de la Direction des Services Vétérinaires ont participé aux Conférences biennales entre le Centre et les responsables de la recherche, du développement et de la formation dans le secteur de l'élevage en Afrique subsaharienne. Dix cadres supérieurs rwandais participent au programme de diffusion spécifique de l'information et quelque cinquante services rwandais reçoivent régulièrement les différentes publications du Centre. La République Rwandaise et le Centre ont signé un Mémorandum d'Accord le 1 mars 1985. Depuis, plusieurs réunions de coordination ont vu le jour entre l'ISAR et le Centre qui ont permis de mettre au point des programmes ponctuels. En fait le Coordonnateur Régional du CIPEA pour l'Afrique Orientale et Australe est présentement au Rwanda pour participer à l'évaluation de la première phase du Projet Banque Mondiale et dégager les nouveaux axes de la collaboration à venir dans le cadre de la deuxième phase.

.../...

Au cours de cette année 1991, le MINAGRI s'est fait représenter par le Docteur MUBERUKA Jacques au Séminaire organisé par le CIPEA; en outre, le Directeur Général de l'ISAR, Monsieur GAHAMANYI Léopold a participé à la réunion biennale du Conseil d'Administration du CIPEA qui a eu lieu à Addis Abéba en octobre 1991.

- Renforcement de la Coopération avec le CIPEA :

Par lettre n° ARA/351/91 du 7 novembre 1991, l'Ambassade a demandé à la Direction du CIPEA des renseignements utiles à l'intention du Gouvernement Rwandais et plus précisément du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts ainsi que de l'ISAR.

S'agissant des domaines prioritaires et des formes d'intervention, il y a à constater que l'action du CIPEA porte sur :

- les espèces animales : bovins, ovins, caprins ;
- les groupes cibles : petits exploitants, agropasteurs ;
- les zones : semi-arides, sub-humides, hauts plateaux ;
- la production : viande, lait, traction, fumier.

En ce qui concerne les sources de financement pour les activités du Centre, l'on notera que le CIPEA est l'un des 16 Centres Internationaux de Recherche Agricole financés par le Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale dont le Secrétariat est basé à la Banque Mondiale à Washington. Les pays et organismes membres du CGIAR contribuent bénévolement au financement des centres.

En ce qui a trait aux conditions requises pour qu'un Pays puisse bénéficier de l'appui du CIPEA, il suffit d'être localisé dans la zone géographique d'interventions du Centre et manifester le désir de participer activement aux différents réseaux de recherche concertée, mis en place par le CIPEA.

En vue de permettre la participation active du Pays qui le souhaite, le CIPEA tient régulièrement informée la Direction de la recherche au plan national des programmes d'activités du Centre. Cette Direction peut dès lors en toute connaissance manifester le désir de participer à tout programme dont le caractère prioritaire est évident dans son pays. Pour cela, elle fait parvenir au Centre les projets de recherche qu'elle envisage d'élaborer dans un domaine précis avec tous les moyens humains, matériels et financiers dont elle dispose pour ce faire. Elle participera à toutes les réunions où le programme régional définitif est discuté, finalisé et adopté. Après avoir estimé l'apport de chaque pays, le CIPEA s'efforce d'intéresser les structures internationales pour le financement supplémentaire nécessaire. Ce financement, s'il est octroyé, transite par le CIPEA qui le transmet directement au pays concerné tout en exerçant une certaine coordination et un contrôle de l'exécution du programme régional. Les résultats de recherche ainsi obtenus sont mis à la disposition de toutes les parties concernées à charge pour ces dernières d'en assurer la vulgarisation dans leurs pays respectifs.

Dans ce rapport l'Ambassade se fait le devoir de mettre l'accent particulier sur ces renseignements en vue d'attirer l'attention sur la nécessité d'envisager une coopération renforcée et utile entre le Rwanda et le CIPEA en matière de recherche scientifique et technologique dans le secteur prioritaire de l'Elevage dans notre Pays.

Fait à Addis Abéba, le 30 Novembre 1991.

RUKIRA Isidore Jean Baptiste,
Ambassadeur.



A large, stylized blue ink signature is written over the official stamp of the Rwandan Embassy in Addis Ababa. The signature appears to be 'R. Isidore'.

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : TRANSPORT
SUBSECTOR : AIR TRANSPORT

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Technical Assistance to Civil Aviation Services	RWANDA	0.00	1.00	1.00
2	Installation of a radio-beacon on the Bugarura Island	RWANDA	0.00	0.13	0.13
3	Study on the Expansion of Kigali Airport	RWANDA	0.00	0.20	0.20
4	Study on the Strengthening of the runways of Kanembe and Gabiro Aerodromes	RWANDA	0.00	0.08	0.08
4	TOTALS		0.00	1.41	1.41

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : TRANSPORT
SUBSECTOR : INLAND WATER TRANSPORT

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Study and construction of an inland navigation port on Kagera river	RWANDA	0.00	0.14	0.14
2	Study on the navigability of Rwanda rivers and lakes	RWANDA	0.00	0.40	0.40
3	Study on the construction of a quay at the Bujumbura port for Rwanda	RWANDA	0.00	0.14	0.14
4	Construction of a shipyard at Cyangugu	RWANDA	0.00	2.50	2.50
4	TOTALS		0.00	3.18	3.18

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : TRANSPORT
SUBSECTOR : MULTI-MODAL TRANSPORT

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Study on the development of the South Corridor	RWANDA	0.00	0.14	0.14
2	Creation of a national shippers council	RWANDA	0.00	0.15	0.15
3	Assistance to the Transport sector	RWANDA	0.00	1.00	1.00
4	Construction of a rail/road terminal at Isaka in Tanzania	RWANDA	0.00	13.60	13.60
4	TOTALS		0.00	14.89	14.89

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : TRANSPORT
SUBSECTOR : MARITIME PORTS TRANSPORT

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Construction of warehouses for Rwanda in the Kenyan port of Mombasa	RWANDA	0.00	3.75	3.75
1	TOTALS		0.00	3.75	3.75

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

PAGE 1

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : TRANSPORT
SUBSECTOR : ROADS and ROADS TRANSPORT

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Construction of Kicukiro-Nemba-Gasenyi border road	RWANDA	0.00	47.00	47.00
2	Kisali-Butare-Akanyaro road rehabilitation	RWANDA	0.00	27.20	27.20
3	Cyangugu-Bugarama road rehabilitation	RWANDA	0.00	4.50	4.50
4	Establishment of a vehicle technical control centre	RWANDA	0.00	1.50	1.50
5	Gisenyi-Gyangugu road rehabilitation (along river Kivu)	RWANDA	0.00	6.40	6.40
6	Sectorial programme for transport.	RWANDA	0.00	53.05	53.05
7	Construction of Ntendezi-Mashyuza-Bugarama road.	RWANDA	3.70	33.80	37.50
8	Construction of bridge at Gatuna.	RWANDA	0.80	7.36	8.16
9	Rehabilitation of Kayonza-Rusumo road and repair of Rusumo bridge.	RWANDA	0.70	5.90	6.60

Continued on page 2

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

PAGE 2

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : TRANSPORT
SUBSECTOR : ROADS and ROADS TRANSPORT

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
10	Construction of Gitarama-Kibuye road.	RWANDA	5.00	48.00	53.00
11	Improvement of public transport.	RWANDA	0.00	15.00	15.00
12	Study on harmonisation of road infrastructure.	RWANDA	0.00	0.14	0.14
12	TOTALS		10.20	249.85	260.05

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : TRANSPORT
SUBSECTOR : URBAN TRANSPORT

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Kigali urban transport master plan study	RWANDA	0.00	0.17	0.17
2	Road safety	RWANDA	0.00	0.60	0.60
2	TOTALS		0.00	0.77	0.77

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : COMMUNICATIONS
SUBSECTOR : BROADCASTING SERVICE

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Installation of National Television	RWANDA	0.00	70.00	70.00
2	Improvement of Nation-wide FM/SW Broadcasting	RWANDA	0.00	5.20	5.20
3	Study on the Establishment of Television Assembly Plant	RWANDA	0.00	0.10	0.10
4	Training of Radio and Television Personnel	RWANDA	0.00	5.00	5.00
5	Study of second radio channel requirements	RWANDA	0.00	1.50	1.50
6	Study on the Establishment of Radio Broadcasting Reception and information centre	RWANDA	0.00	0.08	0.08
7	Rwanda information agency equipment study	RWANDA	0.00	0.15	0.15
8	Radio Assembly plant rehabilitation study	RWANDA	0.00	0.09	0.09
8	TOTALS		0.00	82.12	82.12

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

PAGE 1

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : COMMUNICATIONS
SUBSECTOR : TELECOMMUNICATIONS

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Extension of rural telephone network	RWANDA	0.00	12.35	12.35
2	International links Jari-Ngara (Tanzania) Jari-Marara (Uganda) Tumba-Ngozi (Burundi)	RWANDA	0.00	1.40	1.40
3	Extension of cable network	RWANDA	0.00	6.50	6.50
4	Digitalization of transmission network	RWANDA	0.00	0.60	0.60
5	Installation of public telephone books in urban centres	RWANDA	0.00	1.12	1.12
6	Extension of inter-urban telecom links and of rural telephone network	RWANDA	0.00	7.00	7.00
7	FH International link between Cyangugu and Bukavu	RWANDA	0.00	0.34	0.34
8	Establishment of nine new local centres	RWANDA	0.00	12.00	12.00
9	Extension of national and international telephone exchanges	RWANDA	0.00	8.00	8.00

Continued on page 2

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

PAGE 1

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : COMMUNICATIONS
SUBSECTOR : POSTAL SERVICE

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
1	Institutional post and telecommunications reforms	RWANDA	0.00	2.80	2.80
2	Construction of a postal sorting centre	RWANDA	0.00	3.80	3.80
3	Postal Training	RWANDA	0.00	3.20	3.20
4	Creation of mobile postal services in the rural areas	RWANDA	0.00	0.38	0.38
5	Construction of rural and urban post offices	RWANDA	0.00	1.90	1.90
6	Extension of new postal products/services	RWANDA	0.00	0.50	0.50
6	TOTALS		0.00	12.58	12.58

UNTACDA II
LIST OF TITLES OF 1991 APPROVED PROJECTS

COUNTRY : RWANDA
SECTOR : COMMUNICATIONS
SUBSECTOR : TELECOMMUNICATIONS

S/NO	PROJECT TITLE	INITIATOR	LOCAL COST \$M	FOREIGN COST \$M	TOTAL COST \$M
10	Extension of telephone transit and telex exchanges, CTN and CT3 respectively	RWANDA	0.00	1.00	1.00
11	Extension of inter-urban links	RWANDA	0.00	4.10	4.10
12	International satellite links (2nd Kicukiro earth station)	RWANDA	0.00	12.00	12.00
13	Improvement and maintenance of telecommunications equipment	RWANDA	0.00	1.80	1.80
13	TOTALS		0.00	68.21	68.21

AMBASSADE RWANDAISE

ADDIS ABEBA

ETHIOPIE

INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE

CHANCELERIE : 1991

ANNEXE : II

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	a) <u>Bureau Ambassadeur</u>			
1	Classeur métallique à 3 tiroirs	319,45	1977	Bon état
1	Bureau à 5 tiroirs recouvert de verre	734,00	1976	" "
1	Chaise moulante	650,00	1976	" "
1	Corbeille à papier		1977	" "
1	Bibliothèque		"	" "
1	Petite armoire		"	" "
1	Appareuse		"	" "
1	Porte-crayons		"	" "
1	Règle		"	" "
2	Salons	3.554,43	1976	" "
2	Tables de salon	145,35	"	" "
1	Table de salon en verre			" "
1	Carte d'Ethiopie			" "
1	Carte du Rwanda			" "
1	Cendrier			" "
1	Cendrier en verre avec barre argenté			" "
1	Portrait du Président de la République Rwandaise		1986	" "
	Rideaux et voilages		1976	" "
6	Objets d'art Rwandais (tapis ornements)		1971	" "
	Lances		"	" "
1	Tapis plein (moquette)		1989	" "
6	Fichiers métallique	170,34	1983	Bon état
1	Dictionnaire français contemporain		1973	" "
1	Porte-drapeau (mats) + drapeau	95,00	1974	" "
1	Grand briquet de table	70,00	1976	Hors d'usage
2	Tables pour téléphone	44,00	"	Bon état
1	Petite armoire	193,00	1977	" "
1	Cendrier sur pied	129,00	"	" "
1	Carte du Rwanda		1981	" "
1	Tableau des timbres		1978	" "
1	Enregistreur miniature mémo		1981	" "
1	Radio satellit 2000		1977	" "
4	Chaises en bois		1977	" "
2	Tableaux des timbres du Rwanda		1971	" "
1	Mapemonde		1982	" "
1	Perforateur		1974	" "
			1971	" "
			.../...	

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNETAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	b) Bureau 1er Conseiller			
1	Trieuse métallique	4	1976	Bon état
	Doubla rideaux et voilages	435,50	"	" "
1	Coffre-fort		1974	" "
1	Bureau métallique		1972	" "
1	Chaise roulante		"	à réparer
4	Fauteuils en bois		1971	Bon état
1	Table de salon		"	" "
1	Grande armoire en bois		1977	" "
1	Grande armoire métallique		1973	" "
1	Trieuse métallique à 5 étagères		"	à réparer
1	Radiateur électrique		"	Bon état
1	Agrafeuse	3,50	"	" "
1	Arache agrafe			
1	Portrait du Président de la République Rwandaise		1987	" "
1	Tableau des timbres		1978	" "
1	Poubelle		1983	" "
1	Moquette		1989	" "
	c) Bureau 1er Conseiller			
1	Bureau recouvert de verre		1971	Bon état
1	Ponte-crayons		"	" "
1	Ponte-crayons		1986	" "
1	Dictionnaire Français Larousse		1971	" "
1	Dictionnaire français- Anglais		"	" "
1	Classeur métallique à 4 tiroirs		"	" "
1	Chaise roulante		"	" "
1	Rideaux et voilages		1976	" "
1	Trieuse plastique à 5 étagères		1971	" "
1	Trieuse métallique à 2 étagères		"	" "
1	Poubelle		1976	" "
1	Bureau en bois avec tiroirs pour dactyle	289,00	1972	" "
1	Agrafeuse	45,00	1976	" "
1	Lampe de bureau		1975	" "
2	Chaises métalliques		1971	" "
1	Bibliothèque		"	" "
1	Classeur métallique à 3 tiroirs		"	" "
1	Carte d'Afrique		"	" "
1	Armoire vitrée à étagère	2.500,00	1983	" "
1	Radiateur		1973	" "
1	Moquette		1989	" "
	d) Bureau Comptabilité			
1	Arrache agrafe	3,50	1977	Bon état
1	Bureau recouvert de verre		1973	" "
1	Agrafeuse		1976	" "
2	Chaises métalliques		1973	" "
2	Classeurs métalliques		1976	" "
1	Rideaux et voilages		"	" "
1	Tampon		1973	" "
1	Bibliothèque		"	" "
1	Porte-crayons		"	" "
1	Porte-cachets		"	" "

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	d) <u>Bureau comptabilité (suite)</u>			
1	Boîte métallique pour monnaie		1971	Bon état
1	Coffre-fort (Joly)		1972	" "
1	Table basse		1971	" "
1	Machinè à calculer (Olympia)		1980	" "
1	Tableau des Timbres		1978	" "
1	Radiateur		1973	" "
1	Table de téléphone		1974	" "
1	Dictionnaire Larousse		1973	" "
1	Poubelle	40,80	1977	" "
1	Cachet de légalisation de signature		"	" "
1	Chaise roulante		"	" "
	e) <u>Secrétariat 1er Bureau</u>			
1	Bac à papier		1975	" "
1	Grand perforateur		1986	" "
2	Bureaux pour dactylo		1971	" "
1	Bureau en bois		"	" "
1	Chaise roulante		"	" "
1	Classeur métallique à 4 tiroirs		"	" "
1	Taille-crayon grand fixeable		"	" "
1	Grand armoire métallique		1973	" "
1	Tampon		1971	" "
1	Porte-cachets		1977	" "
1	Arrache agrafes		1971	" "
1	Porte-crayon		"	Mauvais état
1	Dictionnaire français Petit Robert		"	Bon état
1	Dictionnaire français-anglais		"	" "
1	Petite table pour téléphone		" 1974	" "
	Rideaux et voilages		1976	" "
1	Trieuse en bois à 2 étagères		1971	" "
2	Trieuses en plastiques		1972	" "
1	Radiateur		1973	" "
1	Machine à écrire Xenox		1989	Neuf
1	Règle		1971	Bon état
1	Pincette à plomber le CD		1973	" "
1	Chaise roulante pour receptionner télex		1974	" "
	g) <u>Secrétariat 2ème Bureau</u>			
1	Bureau	289,00	1976	" "
1	Petite table pour dactylo	129,00	"	" "
	Rideaux et voilages		"	" "
2	Trieuses en bois		1971	" "
1	Machine à écrire Olivetti		"	à réparer
1	Radiateur électrique		1973	" "
1	Coupe-papiers		1975	Bon état
	h) <u>Secrétaire 3ème Bureau</u>			
1	Machine à écrire Facit électrique		1971	à remplacer
1	Bureau		1971	Bon état
1	Grande table		1978	" "
2	Chaises		"	Mauvais état
	Rideaux et voilages		1976	Bon état
1	Poubelle		1977	" "
1	Projecteur des films + Bobines	2.458,25 BIHR	1982	" "
1	Film du Rwanda		"	" "
1	Machine à écrire Facit		1978	à remplacer

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	i) Salle d'attente et salle de passage			
1	Table		1971	Bon état
4	Chaises		1978	" "
1	Porte-manteau		1971	" "
1	Portrait du Président de la République Rwandaise		1986	" "
1	Moquette		1976	" "
1	Divan		1971	Bon état
1	Portrait du Président Mengistu		1981	" "
2	Vitrines contenant des objets d'art Rwandais			
	Ornement artistiques Rwandais		1978	" "
1	Tableau des timbres du Rwanda		1985	" "
1	Carte du Rwanda		1981	" "
	j) Cafétéria			
1	Tasses à café et sous-tasses		1976	" "
	Rideaux		"	" "
1	Frigo		1972	" "
1	Petite glacière		"	" "
1	Plateau de service		"	" "
6	Tasses à thé et s/tasses		1985	" "
3	Tasses et 5 sous-tasses		1972	" "
1	Petite assiette		"	" "
10	Verres		1982	" "
1	Théière métallique inox		1972	" "
1	Cafetière métallique inox		"	" "
1	Plateau argenté		1974	" "
1	Théière en porcelaine		"	" "
1	Sucrier		"	" "
3	Cuillères à thé		"	" "
1	Cuillère à café		"	" "
1	Bouilloire électrique		1976	" "
1	Bouilloire à lait (gaz)		1975	Mauvais état
1	Buffet	500,00	1982	Bon état
1	Bouilloire à café		1975	" "
2	Sceaux en plastique	69,00	1983	" "
1	Bureau		1971	" "
12	Cuillères à thé		1985	" "
	k) Annexe			
1	Machine duplicateur Rex Rotary 1000		1971	Mauvais état
1	Table		"	Bon état
2	Jerry can métallique		1974	" "
1	Tuyau d'arrosage		"	" "
1	Petite cuisinière à gaz		1975	" "
1	Bonbonne à gaz		"	" "
2	Jerry can en plastique	25,00	"	" "
1	Fût (vidange) pour essence	30,00	"	" "
1	Hâche	3,00	"	" "
1	Marteau	8,00	1981	" "
2	Tonneaux essence	162,00	1978	" "
1	Machine à photocopier	3.571,90US	1982	Mauvais état
3	Tonneaux essence		1983	Bon état
1	Aspirateur NC-779	160,00US	1987	" "
1	Parapluie	33,00BIRR	1989	Neuf
1	Machine à photocopier CANON	2.620\$US	1990	Neuf

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	<u>l) Charroi</u>			
1	Mercedes 280		1979	Remplacée
1	Mercedes 250	28.900,00	1983	Bon état
1	Toyota HIACE		1988	" "
1	Mercedes 260SE		1989	Neuf
	<u>m) Divers:</u>			
1	Mât port drapeau		1970	Bon état
2	Plaques indicatrices de l'immeuble de l'Ambassade à l'entrée		1970	
1	Ecusson	210,00	1976	" "
4	Sacs pour l'envoi C.D.	239,60	"	" "
6	Essuie-mains		1988	" "
			"	" "
	<u>m) Cava</u>			
2	Etagères		1975	" "

Fait à Addis Abéba, le 30 novembre 1991.

INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
RESIDENCE AMBASSADEUR : 1991

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	a) <u>HALL</u>			
	Rideaux et rails		1974	Bon état
2	Voilages		1984	" "
1	Parapluies		1974	A remplacer
1	Porte manteau		1974	Bon état
	b) <u>Salon</u>			
1	Salon complet		1980	A réparer
8	Tablettes		1971	A remplacer
2	Fauteuils	1.100,00birr	1986	Bon état
2	Tapis importés		1971	Bon état
2	Tapis éthiopiens		1984	" "
1	Radio meuble : tournedisque, Radio-enregistreur		1971	" "
1	Pose journaux		"	" "
1	Bac à papier		"	" "
4	Cendriers		"	" "
1	Antenne de télévision sur toit		"	" "
3	Portraits du Président		1986	" "
1	Salon complet		1971	
1	Appareil de télévision		1971	Déclassé
1	Drapeau de la République	67,00	1974	
	Rideaux		"	Bon état
1	Salon complet		1973	Réparé en 86
1	Salon complet		1982	A réparer
	Voilages		1984	Bon état
1	Appareil de télévision	2.643,39birr	1986	" "
1	Table de télévision	238,05birr	"	" "
1	Vidéo enregistreur	2.103,19birr	"	" "
1	Voiles		1990	Bon état
	c) <u>Salle à manger</u>			
	Rideaux pour séparer salle à manger avec le salon	1.356,00birr	1986	Bon état
3	Buffets	700,00birr	1974	Bon état
1	Buffet	700,00 "	1982	" "
2	Tables à manger	275,00 "	1974	" "
20	Chaises	58,00 "	"	A remplacer
	Rideaux et rails		"	Bon état
1	Moquette		1984	" "
	Voilages		1984	" "
1	Armoire vitrée	400,00birr	1983	" "
1	Chaîne de musique	300,00\$US	1982	" "
	Voiles		1990	Bon état
	d) <u>Bureau</u>			
1	Bureau		1971	Bon état
2	Chaises		1971	1 à réparer
1	Bac à papier		1971	Mauvais état
1	Lampe de Bureau	45,00birr	1975	A remplacer
1	Lampe de Bureau	160,00birr	1990	Bon état

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR	ANNEE D'ENTREE SERVICE	ETAT ACTUEL
1	Rideau + rails Moquette Voilages		1974 1984 "	Bon état " " " "
	e) <u>Cuisine.</u>			
1	Couteau de cuisine	5,30	1975	Bon état
1	Traîneau	230,00	1975	A remplacer
6	Paires cuillères à salade		1971	Bon état
1	Filtre à eau		"	" "
7	Chaises		"	Mauvais état
1	Table		"	Bon état
1	Seau à glace		"	" "
1	Coupe pain		"	" "
1	Plat à four (pyrex)		1972	" "
1	Sèche vaisselle		"	" "
12	Tiges pour brochettes		"	" "
5	Quillères à servir		"	Mauvais état
1	Westing House freezer		1974	Bon état
1	Ouvre bouteille		"	Bon état
3	Plats pyrex		"	" "
2	Cuillères de cuisines		"	" "
1	Fourchette de cuisine		"	" "
5	Casseroles		"	A remplacer
1	Grande casserole		"	" "
1	Batteur à viande		"	Bon état
1	Cuisinière à gaz		1973	" "
1	Cuisinière électrique		1980	" "
1	Cuisinière pour injera		"	" "
1	Frigo philips		"	Mauvais état
1	Frigo Westing house		"	" "
2	Bonbonnes (1shell et 1 agip)		"	Bon état "
3	Lampes de secours à gaz		"	" " "
2	Grande casseroles		1981	" "
2	Plats inox (grands)		1980	" "
1	Saladier en verre		"	" "
6	Casseroles		1989	" "
1	Bonbonne Agip	400,00	1990	" "
	f) <u>Service à diner : voir N.E.</u>			
6	Assiettes plates		1974	" "
7	Assiettes (pour pain)		1974	" "
7	Assiettes à dessert		"	" "
3	Plateaux métalliques	33,00	"	" "
15	Assiettes à soupe	4,10	"	" "
3	Plats en porcelaine	11,35	"	" "
10	Assiettes à pain	2,95	"	" "
15	Bols à fruits	3,45	"	" "
19	Assiettes à pain	6,55	"	" "
18	Tasses et 19 s/tasses à café	3,40	"	" "
15	Tasses et 16 s/tasses à thé	4,25	"	" "
2	Plateaux en bois	14,75	"	Mauvais état

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
6	Sous tasses		1974	Bon état
1	Pot à lait	8,00	"	" "
1	Bol à sucre	5,30	"	" "
17	Bols à consommé	6,25	"	" "
8	Bols à crème	5,20	"	" "
12	Verres à liqueurs	1,75	"	" "
12	Verres à Cognac		1989	" "
31	Verres à eau		1974	" "
11	Verres à vin blanc		"	" "
24	Verres à vin rouge		"	" "
39	Verres à champagne	4,10	"	" "
10	Verres à whisky		"	" "
11	Verres à bière	1,80	"	" "
4	Petites louches à sauce		"	" "
1	Théière en inox	13,60	"	" "
1	Cafetière en inox	17,20	"	" "
1	Pot à lait en inox		"	" "
16	Cuillères à soupe		1971-74	" "
13	Cuillères à café		"	" "
17	Fourchettes à dessert		"	" "
11	Fourchettes ordinaires		"	" "
23	Couteaux à poisson		"	" "
27	Couteaux à dessert		"	" "
26	Couteaux à pain		"	" "
13	Couteaux ordinaires		"	" "
6	Verres à eau		"	" "
2	Ensemble salière pots à vinaigre		"	" "
1	Grande louche		"	" "
1	Cuillère à servir la-sauce		1981	" "
2	Services complets salière		1980	" "
2	Services complets (fromage)		"	1 cassé
20	Fourchettes à poisson		"	" "
1	Philips Mixer	345,70	1974	" "
10	Petites casseroles	93,15	1986	" "
			1988	" "
	<u>g) Première chambre à coucher :</u>			
1	Coiffeuse			
2	Tables de nuit		1975	Bon état
1	Commode		"	" "
1	Table avec tiroirs		1971	" "
1	Porte manteau		"	" "
2	Oreillers	22,44	"	" "
1	Moquette		"	" "
2	Descentes de lit		1984	" "
			1974	" "
			.../...	

* N.B. La résidence ne dispose pas d'une seule vaisselle complète et homogène.

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'EN- TREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	h) <u>Deuxième chambre à coucher :</u>			
2	Tables de nuit	121,30	1971	Bon état
1	Tapis		1974	" "
1	Lit double + 2 tables de nuit + matelas	1.300,00birr	1983	" "
1	Lit d'enfant + matelas			
	i) <u>Troisième chambre à coucher :</u>			
1	Lit simple + matelas		1971	Matelas à remplacer
1	Mequette			
2	Tables de nuit		"	Bon état
1	Oreiller		"	" "
1	Tapis		1974	" "
	j) <u>Salle de jeu :</u>			
1	Table de ping-pong		1974	Mauvais état
	k) <u>Annexe :</u>			
	Houe pour jardinage	13,50	1975	à remplacer
1	Hache		"	Bon état
1	Pioche		"	" "
1	Grand pique		"	" "
1	Tondeuse à gazon		1980	Mauvais état
2	Petites piques		1981	" "
1	Table à repasser		"	" "
2	Seaux en plastique	157,60	"	A remplacer
1	Bassin en plastique			
42	Bouteilles vider à viène		"	" "
1	Machine à laver	500,00\$US	1982	" "
2	Soies	5,70	1989	Bon état
	<u>Service à diner pour 60 personnes :</u>			
	Voir N.B :	1.962,36birr	1982	
	Assiettes plates (6 cassées)			
	Fourchettes : 37			
	Couteaux : 40			
	Cuillères à soupe : 40			
	Tasses à café et s/tasses : 46 (1 cassé)			
	Verres à champagne			
	Verres à vin : 44			
3	Plats			
3	Seaux à glace			
1	Tasse à café et s/tasse cassé			
23	Verres whisky			

* N.B. Ce service ne comprend que des assiettes plates. Il est donc incomplet et pratiquement inutilisable pour les dîners diplomatiques.

Addis Abéba, le 30 Novembre 1991

**INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
RESIDENCE PREMIER CONSEILLER
NSENGIYUMVA CELESTIN
1991**

ANNEXE II.

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	<u>a) Salon et salle à manger</u>			
1	Tapis éthiopien			
2	Salons fauteuils		1970	mauvais état
	2 ^e Salon		1980	1 à réparer
1	Petite armoire à étagère pour livre		1973	autre bon état A réparer
2	Buffets		"	Bon état
				Bon état
2	Tapis éthiopiens			
1	Table à manger		1980	Mauvais état
6	Chaises		1973	Bon état
2	Rideaux et voilages		1980	2 bon état (3 hors usage)
1	Cendrier		"	1 à réparer
1	Portrait du Président		"	Bon état
1	Petite table de salon		1986	Bon état
				" "
				" "
1	<u>b) Chambre à coucher des parents</u> Lit double + matelas	535	1972	Lit mauvais état à réparer matelas à remplacer
2	Petites tables de nuit	63	"	Bon état
1	Armoire à 4 tiroirs	127	"	Mauvais état à réparer
	Chaise		"	Bon état
1	Rideaux et voilages		1980	" "
1	Commode		1972	" "
	Tapis chinois		1973	" "
	<u>c) 1^{ère} chambre à coucher des enfants</u>			
	Lit simples + matelas	329	1973	1 Matelas mauvais état
	Armoire à 4 tiroirs	127	"	1 lit à réparer
	Tapis		1972	Hors usage
	Rideaux et voilages		1980	Bon état
	Lit pour bébé + matelas	350	1985	Bon état
				Matelas à réparer
				Lit bon état

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	<u>d) 2ème chambre à coucher des enfants</u>			
1	Lit double + matelas	123	1974	Bon état
1	Bureau		1973	Hors usage
1	Chaise		"	A réparer
	Rideaux et voilages		1980	Bon état sans voilages
	<u>e) Cuisine</u>			
1	Rideau			Mauvais état
1	Petite table à manger pour enfant		1972	Mauvais état
1	Frigo Westing house	707\$U.S	1984	Bon état
2	Bonbonnes à gaz shell et Agip		1973	Bon état
24	Couteaux	2,60	1972	Bon état
1	Casserole à pression		1980	Mauvais état
1	Grand plat)			
1	Petit plat)	18,60	1972	Bon état
2	Seaux à glace			Mauvais état
1	Cuisinière électrique gaz philips	405\$US	1973	Mauvais état
11	Cuillères à soupe.	3,10	1984	A réparer
2	Cuillères à café	1,30	1973	Bon état
18	Fourchettes	1,35	"	" "
1	Fourche	3,75	"	" "
1	Egg-beater		"	Hors usage
3	Grandes cuillères		"	Mauvais état
1	Tenaille à glace		"	Bon état
1	Ouvre-boîte		1972	Mauvais état
1	Tourne-crêpe		"	Hors usage
1	Porte-couteaux, cuillères et		"	Mauvais état
11	Fourchettes à dessert		"	Mauvais état
	Pyrex	33,80	1972	Mauvais état
2	Poêles		1973	Hors usage
1	Table			1 Hors usage
1	Porte-manteau		"	1 mauvais état
10	Casseroles		"	Hors usage
			"	" "
16	Fourchettes à Dessert		"	8 Mauvais état
1	Grand Plateau		"	2 Hors usage
2	Petits Plateaux		"	Bon état
			"	" "
1	Tamis		"	Hors usage
	<u>g) Divers</u>			
			"	Hors usage
1	Machine à laver	500\$US	1982	Hors Usage
10	Bouteilles de bière (Vide)			
1	Filtre à eau			Bon état
1	Lit + Matelas			Bon état Lit à réparer Matelas mauvais état.

Addis Abéba, Le 30 Novembre 1991

ANNEXE II
AMBASSADE RWANDAISE

ADDIS ABABA.

INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
MAISON 1er CONSEILLER CONDO GERVAIS

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	a) <u>Corridor</u> :			
1	Table de téléphone		1973	Bon état
1	Chaise		1971	très mauvais état
	b) <u>Salon et salle à Manger</u> :			
1	Portrait du Président		1987	Bon état
1	Divan		"	" "
4	Fauteuils		"	" "
1	Divan		1871	" "
4	Fauteuils		"	" "
3	Tables de salon		"	" "
7	Chaises		"	" "
1	Armoire en bois à 4 tiroirs		"	très mauvais état
1	Buffet		"	Bon état
1	Armoire		"	Bon état
1	Tapis		1973	" "
	Frideaux et voilage		1988	mauvais état bon état
	c) <u>Cuisine</u> :			
2	Bonbonne à gaz shell		1971	Bon état
1	Frigo			mauvais état
1	Cuisinière gaz/électricité	450\$US	1984	" "
				(mais réparation à faire pour cordon électrique et porte du four très mauvais état)
1	Table de cuisine		1971	Mauvais état
1	Bouilloire		"	Mauvais état
1	Filtre à eau		"	Bon état (vieux)
5	Casseroles - 1 sans anse		"	" " "
2	Casseroles moyennes sans anse		1984	" " "
1	Petite casserole sans anse ni couvercle		1971	" " "

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	d) <u>1ère chambre des enfants</u>			
1	Bureau en bois		1971	mauvais état
1	Lit simple + matelas		1980	Bon état
1	Table de nuit		1973	Très mauvais état
	Rideaux + voilages		1988	Bon état
	e) <u>Chambre des parents :</u>			
1	Lit double + matelas		1980	Très mauvais état
1	Commode		1973	Bon état
1	Chauffage électrique		"	" "
1	Tapis		"	Bon état
2	Tables de nuit		"	" "
2	Chaises de chambre		"	Très usagées
	Rideaux + voilages		1988	Bon état
	f) <u>2ème Chambre d'enfants :</u>			
1	Lit double + matelas		1971	Bon état
1	Lit simple + matelas		1973	" "
1	Commode		"	Mauvais état
	Rideaux + voilages		1988	Bon état
	g) <u>3ème Chambre d'enfants :</u>			
1	Armoire en bois		1971	Bon état
1	Lit simple + matelas		1973	" "
	Rideaux + voilages		1988	" "
	h) <u>Annexe :</u>			
1	Lit simple pour sentinelle		1971	Usagé
2	Lits simples dont 1 sans matelas		1973	Très mauvais état
2	Chaises		"	Très mauvais état
1	Table de nuit			Très mauvais état

Fait à Addis Abéba, le 30 Novembre 1991

VISITES OU TRANSIT DES PERSONNALITES RWANDAISES
A ADDIS ABEBA ENTRE LE 6 DECEMBRE 1990 ET LE
30 NOVEMBRE 1991.

DATES

PERSONNALITES

OBJET

OBSERVATIONS

6.12.90

M. CASIMIR BIZIMUNGU, MINAFRETT ACCOMPAGNE
DE M. BARAYAGWIZA JEAN BOSCO, DIRECTEUR
GENERAL DU CONSEIL DES MINISTRES,
DE MME TEGURA FELICITE, SECRETAIRE ADMI-
NISTRATION (INTERPRETE) ET DU SERGENT
MAJOR SIBOMANA JEAN MARIE, AGENT DE SECURITE

MISSION EN RAPPORT AVEC L'ORGANI-
SATION DE LA CONFERENCE REGIONALE
SUR LE PROBLEME DES REFUGIES ET
ENTRETIEN AVEC :
- MONSIEUR NSANZIMANA SYLVESTRE,
- MONSIEUR SALIM AHMED SALIM,
- MONSIEUR GEGIL KEPENOU.

PROVENANCE NAIROBI
DESTINATION ROME, DEPART LE
8.12.90

6.01.91

M. BIZIMANA JEAN DAMASCENE

TRANSIT ADDIS - CAIRE

DEPART POUR LE CAIRE LE
MEME JOUR

24.02.91

M. TRAMBASI ANTOINE, SECRETAIRE GENERAL
MINICOM
M. BASOMINGERA ALBERT, DIRECTEUR GENERAL
MINIFIN
M. NYAMUGENDAHU CHARLES, DIRECTEUR MINIMART
M. MINEGA CHARLES, CHEF DE SERVICE BNR

TRANSIT ADDIS - LOME

TRANSIT ADDIS - KIGALI

EMISSAIRE PRESSENTI (DIRECTEUR DEPARTEMENT
AFRIQUE) ET UN AGENT QUI L'ACCOMPAGNE

POUR REPRESENTER MINAFRETT
LIBYEN AU CONSEIL DES MINIS-
TRES DE L'OUA

24.02.91

2.03.91

M. HITIMANA CASSIEN, CHEF DE DIVISION
MINIPLAN

TRANSIT ADDIS - DAKAR

DEPART POUR DAKAR LE MEME
JOUR

13. 04.91

DELEGATION DE BOURGHESTRES CONDUITE PAR
SOUS-PREFET KAGABA

TRANSIT ADDIS

PROVENANCE PEKIN

14.04.91

MME MUKASINE LOUISE, SECRETAIRE GENERALE
URAMA, MME MUKARUBIBI ANNONCIATA PRESIDENTE
CELLULE KINOVU, MME MUJAMIMANA VENERANDA
CHEF DE SECTION PRESIREP

TRANSIT ADDIS - PEKIN

DEPART POUR PEKIN LE MEME
JOUR

23.04.91

M. JAMES GASANA, MINAGRI

TRANSIT ADDIS

DEPART LE 24.04.91

27.04.91

M. AMRI SUED ISMAIL, AMBASSADEUR DU
RWANDA A ABIDJAN

TRANSIT ADDIS - KIGALI

DEPART POUR KIGALI LE MEME
JOUR

5.05.91

M. HIGANIRO ALPHONSE, MINITRANSCO

POUR PARTICIPER A LA CONFERENCE
DES MINISTRES DU TRANSPORT ET DE
LA COMMUNICATION ET A LA CONFERENCE
DES MINISTRES DE LA CEA

DEPART LE 10.05.91

9.05.91

M. AUGUSTIN NGIRABATWARE, MINIPLAN

TRANSIT ADDIS

PROVENANCE FRANKFURT

15.05.91

DR. AKINGENEYE EMMANUEL, MEDECIN
PRIVE DU PRESIREP

TRANSIT ADDIS

POUR RAISON DE SERVICE

22.05.91	M. NYANDWI CHARLES, MINIFOP	TRANSIT ADDIS	DEPART LE 23.05.91
26.05.91	MME UNP MUTISONI MARIE CORETTI, DEPUTEE GENERALE MINIFOP	TRANSIT ADDIS - ABUJA	DEPART POUR ABUJA
6.06.91	AMBASSADEUR INSONERE ET SA FAMILLE	TRANSIT ADDIS - KIGALI	PROVENANCE JEDDAH DEPART POUR KIGALI LE MEME JOUR
11.08.91	M. EMMANUEL MUTIMURA, DIRECTEUR MINAFEPF	TRANSIT ADDIS - GENEVE	DEPART POUR GENEVE LE 12.08.91
20.08.91	M. CASIMIR BIZIMUNGU, MINAFEPF ET M. BARAYAGITZA JEAN BOSCO, DIRECTEUR GENERAL	POUR TRANSMETTRE MESSAGE AU PRESIDENT ETHIOPIEN	DEPART LE 20.08.91
30.08.91	AMBASSADEUR KABANDA CELESTIN	TRANSIT ADDIS - KIGALI	DEPART POUR KIGALI LE 31.08.91
30.10.91	M. NYANDWI CHARLES, MINIFOP ET MME KAMANZI SPECIOSE, DIRECTRICE GENERALE MINIFOP	TRANSIT ADDIS - COTONOU	DEPART POUR COTONOU LE MEME JOUR
3.11.91	AMBASSADEUR RUZINDANA EMMANUEL	TRANSIT ADDIS - CAIRE	DESTINATION CAIRE
9.11.91	M. NYANDWI CHARLES, MINIFOP	TRANSIT ADDIS - KIGALI	DEPART POUR KIGALI LE MEME JOUR

1
3
1

.../...

10.11.91

DELEGATION CONDUITE PAR M. CASIMIR
BIZIMUNGU, MINISTRE, COMPRENANT
M. MUTISA DIRECTEUR MINISTRE ET
CAPITAINE ABIMANA OFFICIER DE L'ARMEE
RWANDAISE

TRANSIT ADDIS - BEIJING

DEPART POUR BEIJING LE
MEME JOUR

20.11.91

M. RUZINDANA EMMANUEL, AMBASSADEUR
DU RWANDA AU CAIRE

TRANSIT ADDIS - KIGALI

DEPART POUR KIGALI LE
30.11.91

ANNEXE IV :

**MISSIONS EFFECTUEES PAR AMBASSADEUR
RUKIRA ISIDORE JEAN BAPTISTE ET PAR
LE PREMIER CONSEILLER NSENGIYUMVA
CELESTION EN DEHORS DE L'ETHIOPIE
EN 1991**

<u>DATE DE DEPART</u>	<u>DATE DE RETOUR</u>	<u>OBJET</u>
15.1.91	25.1.91	Mission par 1er Conseiller NSENGIYUMVA occasion : Conférence Ministérielle Régionale sur les Réfugiés Rwandais à NSELE.
1.2.91	6.2.91	Mission par Ambassadeur RUKIRA : occasion de la visite de S.E. Mr. SALIM AHMED SALIM Secrétaire Général de l'OUA au Rwanda.
23.5.91	9.6.91	Mission par Ambassadeur RUKIRA, occasion de la 54e session ordinaire du Conseil des Ministres et du 27e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Abuja.
23.5.91	8.6.91	Mission par le 1er Conseiller NSENGIYUMVA occasion de la 54e session ordinaire du Conseil des Ministres et du 27e sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Abuja.
11.6.91	19.6.91	Mission Ambassadeur RUKIRA occasion Conférence des Chefs des Missions Diplomatique.
6.9.91	12.9.91	Mission Ambassadeur RUKIRA occasion : Conférence au Sommet sur les Réfugiés Rwandais à Gbadolité.
22.10.91	6.11.91	Mission Ambassadeur RUKIRA, occasion : visite au Rwanda de S.E. Mr. Segun OLUSOLA, Ambassadeur du Nigéria et Président de la Commission des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés.
